



**Rapporteur : Alain FOUQUET**

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| 3°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets pour un montant total de 12 200 €. (DEL-2015-551)  | <b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b> |
| 4°) Temps de l'enfant - Parcours d'éducation artistique et culturelle- Année scolaire 2015-2016 - Conventions d'objectifs et de moyens avec les partenaires culturels - Avenants – Subventions pour un montant total de 30 109 € et demande de subvention auprès de l'Etat pour l'année 2016 (DEL-2015-552) | <b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b> |
| 5°) Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers - Saison 2015/2016 - Contrat de cession de droits de représentation avec le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) "Quintette de cuivres Arabesque" (DEL-2015-553)   | <b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b> |
| 6°) Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (EPCC ESBA TALM) - Mise en œuvre de cours en direction du public - Attribution d'une subvention de 50 000 €. (DEL-2015-554)   | <b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b> |
| 7°) Musée des Beaux Arts - Nuit des Étudiants du 03 décembre 2015 - Déambulation musicale avec la Fanfare de l'Université - Contrat de cession de droits de représentation avec l'association "Pour ma pomme". (DEL-2015-555)   | <b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b> |
| 8°) Muséum des sciences naturelles - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et au Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du Fonds régional d'acquisition pour les musées. (DEL-2015-556)  | <b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b> |
| 9°) Bibliothèque municipale - Animations - Contrats de vente de spectacle avec le Bibliothéâtre pour un montant de 5 000 €. (DEL-2015-557)  | <b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b> |

---

**POLITIQUE DE LA VILLE - CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - ANIMATION DE QUARTIERS**

**Rapporteur : Michelle MOREAU**

- 10°) Actions menées par la Ville auprès des publics en difficulté et dans les quartiers prioritaires en 2014 - Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2014 - Evolution des indicateurs relatifs aux inégalités - Rapport 2015 (DEL-2015-558)

**Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE**

- 11°) Quartier Savary - Cœur d'ilot - Requalification urbaine – Convention d'occupation temporaire avec Angers Loire Habitat pour une durée de 6 mois. (DEL-2015-559)

**Rapporteur : Michelle MOREAU**

- 12°) Contrat de Ville - Projets 2015 - Association Lire Ecrire Compter - Association La Paperie - Observation du Contrat de Ville - Angers Loire Métropole - Attribution de subventions pour un montant total de 23 273 € - Avenant à la convention avec la Paperie - Approbation. (DEL-2015-560)

**PREND ACTE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<p>13°) Quartiers prioritaires Belle-Beille et Deux-Croix Banchais - Centre Jacques Tati - Association Trait d'Union - Création de deux postes d'adulte relais - Attribution d'une subvention - Avenants. (DEL-2015-561)</p> <p><b>Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN</b></p> <p>14°) Programme de Rénovation Urbaine - Belle-Beille - Réhabilitation du 2 au 10 avenue Notre Dame du Lac - Angers Loire Habitat – Attribution d'une subvention de 180 000 € (DEL-2015-562)</p> <p><b>Rapporteur : Michelle MOREAU</b></p> <p>15°) Angers Proximité - Projets 2015 - Maison de Quartier l'Archipel - Association des Habitants de Monplaisir - Attribution de subventions pour un montant de 7 000 €- Avenants aux conventions - Approbation (DEL-2015-563)</p> <p>16°) AGORA - Forum des associations 2015 - Animation théâtrale - Contrat de cession avec la Compagnie les 3 T pour un montant de 1 273 €. (DEL-2015-564)</p> <p>17°) Accueil de loisirs associatifs 2015 et Cartes Partenaires 2014/2015 - Attribution de subventions aux associations - Avenants (DEL-2015-565)</p>	<p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b></p> <p><b>N'ont pas pris part au vote: Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM.</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p>
<p><b><u>POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - AUTRES ACTIVITES EN DIRECTION DE L'ENFANT</u></b></p> <p><b>Rapporteur : Ahmed EL BAHRI</b></p> <p>18°) Enseignement privé du 1er degré - Aides à la restauration pour les cantines scolaires privées et à la mise en œuvre des nouveaux rythmes - Conventions avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - Attribution de subventions pour un montant total de 185 600 €. (DEL-2015-566)</p> <p>19°) Projet Educatif Local (PEL) - Subventions aux Associations pour un montant total de 9 000 € - Attribution. (DEL-2015-567)</p> <p><b>Rapporteur : Caroline FEL</b></p> <p>20°) Prestation de Service Unique (PSU) - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire (CAF 49) 2015 / 2018 - Avenant n°1 - Approbation. (DEL-2015-568)</p> <p>21°) Financement des accueils de loisirs municipaux - Convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Avenant n°1 - Approbation. (DEL-2015-569)</p>	<p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p>

---

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - SOUTIEN AU SPORT AMATEUR**

***Rapporteur : Roselyne BIENVENU***

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 22°) Associations sportives amateurs – Attribution de subventions "manifestations" pour un montant total de 9 700 € - (DEL-2015-570)   | <b>ADOpte A L'UNANIMITE</b> |
| 23°) Associations sportives amateurs - Aide à l'adhésion à une association sportive - Saison 2015-2016 - Attribution de subventions pour un montant total de 23 508,84 €. (DEL-2015-571) | <b>ADOpte A L'UNANIMITE</b> |
| 24°) Association Angers Hockey Club Amateur - Soutien du Centre de Performance - Attribution de subvention pour un montant global de 15 000 €. (DEL-2015-572)                            | <b>ADOpte A L'UNANIMITE</b> |
| 25°) "Made In Angers" - Du 1er au 27 février 2016 - Convention de partenariat entre la Ville d'Angers et Angers Loire Tourisme - Approbation. (DEL-2015-573)                             | <b>ADOpte A L'UNANIMITE</b> |

---

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

***Rapporteur : Emmanuel CAPUS***

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 26°) Ajustement budgétaire valant décision modificative n°5. (DEL-2015-574)  | <b>ADOpte A L'UNANIMITE</b> |
| 27°) Quartier Madeleine / Saint Léonard / Justices - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Acquisition et amélioration d' 1 logement - Résidence «CAMBRIDGE», 77 ter rue des Ponts de Cé - Emprunt d'un montant de 50 000 € - Garantie de la Ville. (DEL-2015-575) | <b>ADOpte A L'UNANIMITE</b> |
| 28°) Quartier Madeleine / Saint Léonard / Justices - Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Réhabilitation de 142 logements - Rues Eugène Delacroix et Corrot - Emprunt complémentaire de 500 000 € - Garantie de la Ville. (DEL-2015-576)                           | <b>ADOpte A L'UNANIMITE</b> |
| 29°) Société anonyme d'économie mixte - Société d'équipement du département de Maine et Loire (SODEMEL) - Rapport d'activité 2014 (DEL-2015-577)   | <b>PREND ACTE</b>           |
| 30°) Société publique locale d'aménagement de l'Anjou - Rapport d'activité 2014 (DEL-2015-578)   | <b>PREND ACTE</b>           |
| 31°) Société d'économie mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'Agglomération Angevine- Rapport d'activité 2014 (DEL-2015-579)   | <b>PREND ACTE</b>           |

---

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES**

***Rapporteur : Benoît PILET***

- |   |                   |
|---|-------------------|
| 32°) Présentation sur l'emploi des travailleurs handicapés à la Ville - Rapport. (DEL-2015-580) | <b>PREND ACTE</b> |
|---|-------------------|

33°) Reprise en régie directe de la Maison de Quartier Jean Vilar - Reprise des Personnels - Mise à jour du tableau des emplois. (DEL-2015-581)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
<b><u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – DIRECTION GENERALE</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Christophe BECHU</i></b>	
34°) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis (DEL-2015-582)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
35°) Angers Loire Métropole - Demande d'adhésion de la commune de Pruillé - Proposition de répartition de sièges - Approbation (DEL-2015-583)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
36°) Positionnement de la SPL 2A sur les missions de gestion urbaine - Attribution d'un siège d'administrateur supplémentaire à la Ville d'Angers - Désignation d'un représentant. (DEL-2015-584)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
37°) Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Le Quai - Désignation de représentants (DEL-2015-585)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
38°) Association PAVIC - Plateforme pour l'expérimentation de la Ville Intelligente et Connectée - Désignation d'un représentant (DEL-2015-586)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
<b><u>ACTION SOCIALE - SANTE PUBLIQUE</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Françoise LE GOFF</i></b>	
39°) Observatoire de l'Action Sociale (ODAS) - Adhésion - Désignation d'un représentant (DEL-2015-587)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
40°) Contrat Local de Santé - Contrat de financement avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (DEL-2015-588)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
<b><u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - COOPERATION ECONOMIQUE</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Catherine LEBLANC</i></b>	
41°) Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions pour un montant total de 1 580 € (DEL-2015-589)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
<b><i>Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM</i></b>	
42°) Partenariat entre les villes d'Angers et d'Austin - Mission économique du 10 au 15 novembre 2015 Compte rendu et protocole d'accord avec la Mairie d'Austin - Pour information. (DEL-2015-590)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
<b><u>POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Alexandre VILLALONGA</i></b>	
43°) Label jeunesse engagée - Subventions - Attribution. (DEL-2015-591)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENTS DE  
VOIRIE URBAINE - BATIMENTS ET PATRIMOINE  
COMMUNAUTAIRE - DEPLACEMENTS DOUX - ACHAT -  
COMMANDE PUBLIQUE**

***Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE***

44°) Viabilité hivernale - Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (DEL-2015-592)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
45°) Quartier Centre-Ville - Promenade du bout du monde - Installation d'un sanitaire - Convention avec l'association des Amis de l'Ecole des Hautes Etudes Saint Aubin (DEL-2015-593)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
46°) Quartier Monplaisir - Exonération des droits de voirie - Centre Commercial Place de l'Europe (DEL-2015-594)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
47°) Réfection de la terrasse bois du Théâtre Le Quai - Autorisation de signer les marchés (DEL-2015-595)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
48°) Ecole à vélo - Association Angers Cyclisme - Convention de partenariat (DEL-2015-596)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
49°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2015-597)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
50°) Révision des tarifs des salles municipales - Approbation (DEL-2015-598)	<b>ADOPTE A LA MAJORITE</b> <b>Contre: 12,</b> <b>M. Frédéric BEATSE,</b> <b>Mme Rose-Marie VERON,</b> <b>M. Gilles MAHE,</b> <b>Mme Fatimata AMY,</b> <b>M. Antony TAILLEFAIT,</b> <b>Mme Silvia CAMARA-</b> <b>TOMBINI, M. Alain</b> <b>PAGANO, Mme Chadia</b> <b>ARAB, M. Luc BELOT,</b> <b>Mme Estelle LEMOINE-</b> <b>MAULNY, Mme Laure</b> <b>REVEAU, M. Vincent</b> <b>DULONG.</b>

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN  
- AMENAGEMENT URBAIN – HABITAT ET LOGEMENT**

***Rapporteur : Roch BRANCOUR***

51°) Quartier Dautre/ Saint Jacques - Opération Foulques Nerra Dumesnil (Ancien projet de Centre des Congrès) - Approbation du bilan de clôture - Quitus définitif - Clôture de l'opération - Résiliation de la concession - Avenant à la concession d'aménagement. (DEL-2015-599)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
52°) Quartier Ney / Chalouère (Besnardière) - 11 et 13 Boulevard Carnot - Lot n°5 du règlement de copropriété - Renonciation à l'exercice du droit de préemption. (DEL-2015-600)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
53°) Quartier Saint Jacques/Nazareth - 5 Rue Dacier - Acquisition d'une parcelle auprès de Visa Immobilier (DEL-2015-601)	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>

<p>54°) Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions pour un montant global de 15 413 € (DEL-2015-602)</p> <p><b>Rapporteur : Daniel DIMICOLI</b></p> <p>55°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions pour un montant total de 16 850 € (DEL-2015-603)</p>	<p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p>
<p><b><u>PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES</u></b></p> <p><b>Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE</b></p> <p>56°) Interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat - Convention (DEL-2015-604)</p>	<p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p>
<p><b><u>ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - ANIMATION COMMERCE ARTISANAT</u></b></p> <p><b>Rapporteur : Gilles GROUSSARD</b></p> <p>57°) Soleils d'Hiver 2015 - Animations de Noël dans les quartiers - Attribution de subventions pour un montant de 5 500 € (DEL-2015-605)</p> <p>58°) Animations commerciales - Association de commerçants Les Vitrites d'Angers - Attribution d'une subvention de 3 600 €. (DEL-2015-606)</p>	<p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p> <p><b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b></p>
<p>♦ <b>LISTE DES DECISIONS</b> du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	<p><b>PREND ACTE</b></p>
<p>♦ <b>LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE</b> pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.</p>	<p><b>PREND ACTE</b></p>
<p>♦ <b>PROCES VERBAL DU 17 JUILLET 2015</b></p>	<p><b>PREND ACTE</b></p>
<p>♦ <b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>	

Christophe BECHU





CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Référence : **DEL-2015-549**

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles**

**Pacte culturel - Signature avec l'Etat pour la période 2015/2017 - Approbation**

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

### EXPOSE

La culture est un bien commun de la nation. Plus qu'une compétence, c'est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

À l'heure où la situation des finances publiques mais aussi les fractures de la société interrogent les pouvoirs publics, le Ministère de la Culture et la Ville d'Angers souhaitent réaffirmer leur engagement en faveur de la culture, en raison de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la cité.

Dans ce contexte, pour la signature d'un Pacte culturel, l'Etat et la ville s'engagent à maintenir pendant trois ans leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

En lien avec l'Etat, la Ville d'Angers souhaite conforter et déployer une politique culturelle qui valorise et développe les interactions entre la création, la diffusion, la formation, le patrimoine, le foisonnement associatif et les projets des grands équipements. Cette politique a pour objectif de s'adresser à tous, avec la volonté d'être attentif à la diversité des conceptions et des pratiques.

Elle met au premier rang l'exigence artistique, prend appui sur la qualité des projets portés par les différentes structures culturelles du territoire et favorise l'accompagnement des artistes. Elle promeut également la recherche et la culture scientifique, sources de connaissance et de meilleure compréhension du monde qui nous entoure.

Cette politique culturelle encourage également la sensibilisation de publics diversifiés, grâce à un travail d'action culturelle de fond, intégrant des démarches d'éducation artistique et culturelle et privilégiant les partenariats, le croisement des pratiques et des esthétiques, ainsi que la solidarité et la lutte contre les exclusions.

Elle a également pour objectif de développer des articulations et complémentarités avec l'économie de la culture et du tourisme, autour de son riche patrimoine, de son offre culturelle attractive et des filières « Musiques actuelles » et « Cinéma ».

Le Pacte culturel est signé pour la période 2015-2017. L'Etat et la Ville d'Angers s'engagent respectivement à maintenir pendant ces trois années leur budget dédié à la culture sur le territoire angevin tel que réalisé en 2014, soit 6 622 673 € pour l'Etat et 28 655 159 € pour la Ville, autour des objectifs prioritaires suivants :

- Mener une politique culturelle ambitieuse et durable
- Conforter l'offre culturelle existante et favoriser le travail en réseau entre les différents acteurs du territoire
- Renforcer la politique des publics
- Faire du patrimoine un levier d'identité, de rayonnement et d'attractivité pour le territoire
- Développer l'utilisation des nouvelles technologies et du numérique dans l'offre culturelle
- Dynamiser la politique de soutien à la création artistique et d'accueil de résidences d'artistes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Cet engagement conjoint permet plus spécifiquement au Ministère de la Culture et de la Communication et à la Ville de s'engager sur la poursuite des actions co-financées suivantes :

- Le soutien à l'EPCC Le Quai, avec la création d'une entité unique intégrant les missions du Centre dramatique national et les missions antérieures de l'EPCC
- La poursuite du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional, pour lequel la Ville s'engage à réunir les conditions nécessaires au renouvellement de son label
- La poursuite du soutien à l'ESBA TALM (dont la compétence locale relève d'Angers Loire Métropole) et à l'Ecole du CNDC
- La mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique / CLEA (une convention spécifique sera passée entre la Ville et les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

**DELIBERE**

Approuve le principe de signature d'un pacte culturel avec l'Etat pour 3 ans (2015-2017) ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce pacte ainsi que tout document y afférent.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUCHEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 2 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-550*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles**

**Charte Culture et Solidarité - Conventions avec les structures culturelles pour la saison 2015-2016**

*Rapporteur : Pascale MARCHAND,*

**EXPOSE**

La Charte Culture et Solidarité, initiée par la Ville d'Angers, s'adresse en priorité aux personnes isolées et en difficulté financière. Elle a pour objectif l'accompagnement de ces personnes dans la découverte de formes artistiques et culturelles, la valorisation de leur culture et leur créativité. L'art et la culture ouvrent à chacun la possibilité de nouer des liens, de partager des émotions avec d'autres personnes et de se sentir citoyen. La Charte Culture et Solidarité inscrit ses actions dans la vie de la cité et met en place les conditions d'une mixité sociale.

Ce sont près de 60 partenaires qui s'engagent : associations, maisons de quartier, services et structures de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle. Pour les participants, ce sont des ateliers de pratique artistique, des sorties culturelles à un tarif unique de 2 €, des temps d'échange autour de formes artistiques, des rencontres avec des artistes, la découverte de lieux de création... Autant d'occasions d'être en relation avec d'autres.

Les partenaires de la Charte Culture et Solidarité proposent un ensemble de spectacles, de concerts, d'ateliers, visites sur la saison 2015/2016. Ce sont le Centre Culturel de l'Ouest - l'Abbaye de Fontevraud, Angers Nantes Opéra, le Centre National des Arts de la Rue - La Paperie, le Centre National de Danse Contemporaine, le Département de Maine et Loire – Collégiale St Martin, Festival Premiers Plans, l'Adrama - Le Chabada, Le Quai/Centre Dramatique National, l'Orchestre National des Pays de la Loire, Parole Déliée – Théâtre du Champ de Bataille, Terre des Sciences.

Les dates, le nombre de places mises à disposition, les modalités de réservation, les tarifs et les actions spécifiques sont déterminées avec eux et font l'objet d'une convention de partenariat avec la Ville.

Les dépenses prévues sont au maximum 50 000 € pour la prise en charge des frais engagés sur la saison culturelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve les conventions avec les structures culturelles partenaires de la Charte Culture et Solidarité, à savoir :

- le Centre Culturel de l'Ouest - l'Abbaye de Fontevraud,
- Angers Nantes Opéra,
- le Centre National des Arts de la Rue - La Paperie,
- le Centre National de Danse Contemporaine,
- le Département de Maine et Loire – Collégiale St Martin,
- Festival Premiers Plans,
- l'Adrama - Le Chabada,
- Le Quai/Centre Dramatique National,
- l'Orchestre National des Pays de la Loire,
- Parole Déliée – Théâtre du Champ de Bataille,
- Terre des Sciences.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 2 (dans l'Ordre du Jour)**

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions, ainsi que tout document afférent au dossier ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant au chapitre 011, articles 6188 et 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 3 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-551*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles**  
**Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets.**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

**EXPOSE**

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2015, diverses associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

- L'association Formes organise du 11 au 13 décembre 2015, un festival de pratiques transdisciplinaires et expérimentales (performances, cinéma expérimental, arts sonores, arts numériques) intitulé « Forma ». L'événement aura lieu dans plusieurs lieux de la Ville, dont l'abbatiale du Ronceray, le Théâtre Le Quai et la Pépinière artistique Daviers.
- La Compagnie Zig Zag présente sa nouvelle création théâtrale « Vibralex », une comédie sur le monde du travail. Cette dernière sera diffusée en novembre au Théâtre des Dames aux Ponts de Cé, et au Théâtre de l'Avant Scène à Trélazé et le 21 janvier 2016 à la Salle Chabrol à Angers.
- La Compagnie Clair Empreinte présentera la première représentation de sa nouvelle création « Miroir » sur le territoire angevin en novembre 2016 au Centre Culturel Georges Brassens à Avrillé. Ce solo chorégraphique qui mêle la danse, la musique, la peinture et la vidéo sera enrichi par la mise en place d'actions culturelles (répétitions publiques, échanges avec les artistes sur la démarche de création) auprès de différents publics dont des scolaires.
- La Compagnie Nomorpa présentera en 2016 sa nouvelle création « Et la caravane passe ». Une sortie de résidence a été programmée dans le cadre du Festival des Accroche-Coeurs 2015.
- La Compagnie Same Same a présenté en mai dernier sur le site de la Paperie sa création intitulée « Demain », qui a été coproduite par le Centre National des Arts de la Rue « La Paperie » et soutenue par la Région des Pays de la Loire. Ce volet est issu d'un projet de triptyque textile et théâtral sur la transformation du vivant : « Aujourd'hui », « Nous sommes » et « Demain ».
- L'association Paï Paï organise une programmation de 11 événements musicaux durant le dernier trimestre 2015. 8 d'entre eux auront lieu dans le local de l'association Paï Paï, 2 dans le café-concert T'es Rock Coco et 1 dans le café-concert Le Bazars. Ces événements permettent à des groupes amateurs et émergents angevins de se produire aux côtés de musiciens professionnels angevins ou extérieurs à Angers. L'accès à ces concerts est gratuit pour les spectateurs et les conditions techniques et matérielles de diffusion sont professionnelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 12 200 € à :

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 3 (dans l'Ordre du Jour)**

▪ L'association Formes.....	500 €
▪ La Compagnie Zig Zag.....	1 500 €
▪ L'association Corps et Arts (Cie Clair Empreinte).....	3 200 €
▪ La Compagnie Nomorpa.....	2 000 €
▪ La Compagnie Same Same.....	1 200 €
▪ L'association Paï Paï.....	3 800 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 4 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-552*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles**

**Temps de l'enfant - Parcours d'éducation artistique et culturelle- Année scolaire 2015-2016 - Conventions d'objectifs et de moyens avec les partenaires culturels - Avenants - Demande de subvention auprès de l'Etat**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

**EXPOSE**

Conformément à la convention de partenariat de 3 ans (2015-2017) passée avec l'Etat, la Ville poursuit sur l'année scolaire 2015-2016, la mise en oeuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Les partenaires et écoles engagés dans cette démarche sont :

- ♦ la Galerie Sonore avec l'école maternelle et le pôle périscolaire Jean Jacques Rousseau ;
- ♦ le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) avec l'école élémentaire et le pôle périscolaire Fratellini;
- ♦ les associations Cinéma Parlant et Cinémas et Cultures d'Afrique avec l'école élémentaire et le pôle périscolaire Aldo Ferraro ;
- ♦ le Théâtre du Champ de Bataille avec l'école élémentaire et le pôle périscolaire Nelson Mandela ;
- ♦ l'école de Cirque La Carrière avec l'école élémentaire et le pôle périscolaire Lareveillère ;
- ♦ le Service Educatif « Angers, ville d'Art et d'Histoire » avec l'école élémentaire et le pôle périscolaire Paul Valéry ;
- ♦ le Conservatoire à Rayonnement Régional avec l'école élémentaire et le pôle périscolaire Marcel Pagnol.

Le coût global des parcours est de 53 775 € pour l'année scolaire 2015/2016. La ville d'Angers apporte un soutien aux 6 structures partenaires concernées pour un montant total de 30.109 € ; la part restante étant prise sur les budgets propres des structures.

La Ville sollicite pour l'année 2016 comme les 2 années précédentes, une participation financière de l'Etat auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 octobre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 octobre 2015

**DELIBERE**

Autorise le versement des subventions d'un montant total de 30 109 € aux partenaires culturels suivants :

♦ Galerie sonore : .....	6.587 €
♦ Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) : .....	4.012 €
♦ Cinéma parlant : .....	3.938 €
♦ Cinémas et Cultures d'Afrique : .....	2.672 €
♦ Association Parole DELIEE (Théâtre du Champ de Bataille).....	4.930 €
♦ Ecole des Arts du Cirque La Carrière : .....	7.970 €

Le versement de ces sommes sera étalé sur deux exercices budgétaires (50% en 2015 à la signature des avenants, 50% en 2016 à l'issue des parcours).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**N° 4 (dans l'Ordre du Jour)**

Autorise le Maire ou le Adjoint au Maire délégué adjoint à signer les avenants avec les différents partenaires culturels cités ci-dessus ;

Sollicite auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de l'année 2016,

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2015 et 2016, chapitre 65, article 6574 ;

Inscrit la recette de subvention de l'Etat sur l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**AMICHA EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 5 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-553*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique**

**Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers - Saison 2015/2016 - Contrat de cession de droits de représentation avec le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) "Quintette de cuivres Arabesque"**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

**EXPOSE**

Dans le cadre de la saison du Conservatoire, un concert est programmé le mercredi 9 décembre 2015, salle Claude Chabrol intitulé « le dolmen de Taol Dervenn ».

Un contrat de cession de droits de représentation est passé avec le GIE « Quintette de cuivres Arabesque » qui assure le concert d'une durée d'une heure ainsi qu'un temps de rencontre avec le compositeur Monsieur Pascal Renou.

Le montant de cette prestation s'élève à 2805 € TTC comprenant les frais de repas et de déplacement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve le contrat de cession de droits de représentation pour l'organisation du spectacle intitulé « le Dolmen de Taol Dervenn » avec le GIE Arabesque ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 61, article 6188.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 6 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-554*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique**

**Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (EPCC ESBA TALM) - Mise en œuvre de cours en direction du public - Attribution d'une subvention.**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

**EXPOSE**

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (EPCC ESBA TALM) dépend d'Angers Loire Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (délibération du 15 décembre 2011).

Toutefois, la Ville d'Angers continue de soutenir directement l'établissement pour la poursuite, sur le site d'Angers, de cours de loisirs en direction du public amateur.

En effet, compte tenu du nombre d'inscrits pour l'année scolaire et des coûts engendrés par ces activités, la Ville verse pour l'année 2015 une subvention spécifique d'un montant de 50 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve la convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (EPCC ESBA TALM) relative à la poursuite de cours de loisirs en direction du public amateur pour l'année 2015 ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 65737.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 7 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-555*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques**

**Musée des Beaux Arts - Nuit des Étudiants du 03 décembre 2015 - Déambulation musicale avec la Fanfare de l'Université - Contrat de cession de droits de représentation avec l'association "Pour ma pomme".**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

**EXPOSE**

Dans le cadre de la Nuit des Étudiants du 3 décembre 2015, une déambulation musicale est programmée au musée des Beaux-Arts d'Angers.

Elle sera assurée par la Fanfare de l'Université, représentée par l'association « Pour ma pomme ». Plusieurs séances seront programmées entre 20 h et 1 h du matin.

Un contrat de cession de droits de représentation est proposé avec l'association « Pour ma pomme », pour un montant de 400 € incluant les salaires et charges, auquel il faudra ajouter les frais annexes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Adopte le contrat de cession de droits de représentation avec l'association « Pour ma pomme » pour la déambulation musicale du 03 décembre 2015 ;

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué au maire à signer ces contrats, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 8 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-556*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques**

**Muséum des sciences naturelles - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et au Conseil Régional des Pays de la Loire - Fonds régional d'acquisition pour les musées.**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

**EXPOSE**

Une des missions régaliennes du Muséum des sciences naturelles, en sa qualité de musée de France, est l'enrichissement des collections à des fins scientifiques, patrimoniales et pédagogiques.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Angers sollicite une subvention du Fonds régional d'acquisition pour les musées permettant le soutien financier à parité de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région des Pays de la Loire.

Les acquisitions du Muséum des sciences naturelles concernent :

- un okapi naturalisé d'une valeur de 11.036 euros
- une collection de fossiles remarquables des faluns d'Anjou-Touraine d'une valeur de 15 000 €
- une collection ostéologique d'une valeur de 3.947 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Sollicite une aide d'un montant de 6 747 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire pour l'acquisition de ces collections destinées au Muséum des sciences naturelles au titre du Fonds régional d'acquisition pour les musées,

Sollicite une aide d'un montant de 6 747 € auprès de la Région des Pays de la Loire pour l'acquisition de ces collections destinées au Muséum des sciences naturelles au titre du Fonds régional d'acquisition pour les musées,

Impute les recettes et dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant, chapitre 23, Article 2316.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 9 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-557*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture**  
**Bibliothèque municipale - Animations - Contrats avec le Bibliothéâtre.**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

**EXPOSE**

Dans le cadre de ses animations, la ville d'Angers accueillera le spectacle « Heure d'Oeuvre » proposé par Philippe Mathé du Bibliothéâtre :

- A la Bibliothèque Toussaint les samedis 30 janvier, 27 février, 19 mars, 23 avril, 28 mai et 25 juin 2016.
- A la Bibliothèque Saint-Nicolas les jeudis 21 janvier, 10 mars, 12 mai et 9 juin 2016.

En conséquence, des contrats de vente de spectacle sont passés avec le Bibliothéâtre.

Le montant total de ces contrats est de 5 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve les contrats de vente de spectacle avec le Bibliothéâtre ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats, ainsi que tout document y afférents ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 11.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 10 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-558*

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**Actions menées par la Ville auprès des publics en difficulté et dans les quartiers prioritaires en 2014 - Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2014 - Evolution des indicateurs relatifs aux inégalités - Rapport 2015**

*Rapporteur : Michelle MOREAU,*

**EXPOSE**

Démarche de la Ville d'Angers

La Ville d'Angers développe une politique dans les quartiers dits prioritaires depuis plus de 20 ans. Cette action s'est amplifiée, organisée au cours des années, en fonction des conventions et dispositifs, notamment, le Contrat de Ville, puis le CUCS et le Programme de Rénovation Urbaine mis en place par l'Etat et négociés avec les différents partenaires institutionnels.

Le nouveau cadre d'intervention du Contrat de Ville signé pour 2015-2020, intègre l'ensemble des enjeux sociaux, urbains et économiques, qui articulent les échelles des territoires prioritaires à l'intercommunalité.

Afin de suivre au mieux ces politiques, la Ville d'Angers met en œuvre, depuis 2006, une démarche d'observation/évaluation transversale sur les questions urbaines et sociales, dont les objectifs sont :

- Une connaissance partagée des publics, des thématiques et des territoires d'Angers et ses quartiers,
- L'évaluation des politiques publiques et leur adaptation,
- La veille et la prospective pour élaborer les politiques à venir.

Outils et méthodes

Cette démarche s'appuie sur des outils existants internes aux services ou partenariaux. En effet, depuis plusieurs années, dans les différents champs de l'action publique, des diagnostics ou des évaluations ont permis la mise en œuvre d'observations et d'analyses partagées contribuant à l'élaboration des politiques publiques. Ainsi :

- La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole disposent d'un observatoire de l'habitat réalisé par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine,
- Le CCAS d'Angers élabore, depuis 2004, une analyse des besoins sociaux sur la pauvreté, la précarité et le vieillissement,
- Une observation des quartiers, couplée avec des dossiers thématiques, réalisés par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine suit l'évolution des quartiers d'Angers et analyse les principaux indicateurs sociaux sur les quartiers prioritaires et les thématiques du Contrat de Ville,
- Des démarches d'évaluation et diagnostics territoriaux ont été mis en place dans différents services, notamment dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et des diagnostics « Enfance-Jeunesse ». D'autres services mènent des évaluations ou des enquêtes thématiques.

Cadre juridique

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 fait obligation aux collectivités territoriales, sur le territoire desquelles sont situées une ou plusieurs ZUS (Zones Urbaines Sensibles), de présenter un rapport sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités.

De même, la réglementation prévoit la présentation d'un rapport au Conseil Municipal retraçant les actions de développement social urbain pour les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). Cette dotation de solidarité a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 10 (dans l'Ordre du Jour)**

Présentation du rapport 2015

*Le document présenté comprend :*

- *Les actions menées dans les quartiers d'Angers et auprès des publics en difficulté, reprenant le fil des rapports des années précédentes, sur les actions réalisées par les services en 2014,*
- *L'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2014.*
  - *En annexe, l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, à partir de travaux réalisés par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, en lien avec les directions municipales. Ces indicateurs présentent une comparaison des dix quartiers d'Angers, comparé à la Ville, et leur évolution ces dernières années.*

Véritable toile de fond de l'action publique municipale, ces rapports ont vocation à nourrir les connaissances du plus grand nombre d'acteurs du territoire et à enrichir la réflexion sur les questions complexes des politiques urbaines et sociales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 4 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale instituant la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

**DELIBERE**

Donne acte de la présentation du rapport 2015 sur :

- Les actions menées dans les quartiers d'Angers auprès des publics en difficulté,
- L'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2014.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

Le Conseil Municipal prend acte.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 11 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,***  
***et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015***  
***Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 11 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-559*

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**Quartier Savary - Cœur d'ilot - Requalification urbaine - Convention avec Angers Loire Habitat.**

*Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE,*

**EXPOSE**

La Ville d'Angers et les deux bailleurs (Angers Loire Habitat -ALH- et Immobilière Podéliha) propriétaires de l'ilot Savary ont convenu de la nécessité d'une démarche partagée de renouvellement urbain du quartier Savary/Giran.

En effet, malgré le fait que ce site n'ait pas été retenu au titre de la liste d'intérêt régional des opérations de rénovation urbaine, la Ville a décidé d'intervenir en faveur d'une amélioration du cadre de vie de ce quartier, ceci en soutien de la future réhabilitation du patrimoine locatif social.

A ce titre, des interventions de gestion urbaine de proximité ont été décidées. Aussi, en concertation avec les habitants, des blocs de pierre à usage de jeux d'escalade pour enfants ont été considérés comme aujourd'hui inadaptés à leurs besoins et à leur usage en cœur d'ilot.

ALH, propriétaire des parcelles BW n°267, 269, 270 et 271, et la Ville d'Angers ont défini le cadre des interventions de la Ville afin de mieux répondre aux besoins des résidents, et plus généralement à l'animation et la vie sociale en pied d'immeubles.

Une convention d'occupation temporaire de la propriété d'ALH et d'interventions travaux, doit être prise pour une durée limitée de 6 mois nécessaires à ces interventions.

Cette action s'élève à 5 197,02 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain adopté par délibération du Comité National d'Engagement de l'ANRU réuni le 16 avril 2015.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve la convention d'occupation temporaire passée avec Angers Loire Habitat.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, NPRU hors concession, chapitre 61521/824.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 12 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 12 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-560*

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**Contrat de Ville - Projets 2015 - Association Lire Ecrire Compter - Association La Paperie - Observation du Contrat de Ville - Angers Loire Métropole - Attribution de subventions - Avenant à la convention avec la Paperie - Approbation.**

*Rapporteur : Michelle MOREAU,*

**EXPOSE**

Angers Loire Métropole avait signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'Angers, Trélazé et d'Agglomération le 19 mars 2007 aux côtés des villes d'Angers et Trélazé, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou, de la Caisse des dépôts et Consignations, et des principaux bailleurs sociaux du territoire. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2014.

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre de la nouvelle contractualisation. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré.

Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine.

La ville d'Angers s'est engagée à soutenir financièrement des projets répondant à la fois aux orientations thématiques et territoriales, prioritaires de ce contrat.

- L'association Lire Ecrire Compter a déposé l'action « Mots Nambules » dans le cadre de la programmation Contrat de ville 2015.

Cette action vise à créer une collection de livres par des personnes en difficulté avec la langue écrite, par et pour eux.

Les objectifs du projet "Mots-Nambules" sont de :

- Donner ou redonner le goût de lire à ces adultes très éloignés de la lecture,
- Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et personnelle de ces personnes par le biais de l'ouverture à la culture.

Le soutien de la Ville a été conditionné à la mise en place d'un comité de suivi de cette action afin d'en mesurer les impacts sur les bénéficiaires de cet atelier et les articulations possibles de ce projet avec les autres actions portées par l'association Lire Ecrire Compter.

L'association a répondu favorablement à la mise en place de cette instance de travail partagé et la Ville propose de soutenir cette action à hauteur de 6 000 € sur un budget total de l'action de 18 501 €. Les autres co-financements sollicités sont de 12 500 € auprès de la Direction régionale des affaires Culturelles, du Conseil Régional et de fonds privés (mécénat).

- Par ailleurs, la Paperie a déposé l'action « Les génies du lieu » dans le cadre de la programmation Contrat de ville 2015. Cette action a pour objet de :

- Proposer des expériences sensibles pour les habitants dans une bienveillance nécessaire par l'immersion d'artistes dans le quartier, spécifiquement dans l'espace public qui va être l'objet de transformation avec le projet de renouvellement urbain.
- Amener les habitants à porter un autre regard sur les espaces publics du quartier.
- Proposer une transformation sensible et symbolique du quartier dans ses espaces connus et à découvrir par les habitants en vue du prochain projet de renouvellement urbain.
- Proposer des modes de participation différents aux habitants et aux partenaires pour les rendre acteurs de leur quartier.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

### N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Cette action a été financée à hauteur de 5 000 €, via les crédits spécifiques Politique de la Ville d'Angers. L'évolution du projet nécessite un financement complémentaire de 15 000 €.

Ce projet, d'un montant total de 104 820 € est cofinancé à hauteur de 20 000 € par l'Acisé. Le plan de financement prévisionnel de ce projet n'a pu se conclure comme prévu. C'est pourquoi la Ville d'Angers, via ses crédits Politique de la Ville, complète la subvention initiale à hauteur de 15 000 € afin d'apporter un cofinancement équivalent à celui de l'Etat.

Ce projet fera l'objet d'un soutien par voie d'avenant à la convention initiale avec la Paperie.

Enfin, au titre de la politique de la ville, une observation thématique et territoriale est réalisée chaque année sur l'ensemble des quartiers prioritaires. C'est Angers Loire Métropole qui porte pour l'ensemble des signataires du contrat de ville dont la ville d'Angers, la maîtrise d'ouvrage de cette observation. L'agglomération angevine passe ensuite une convention avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine pour la réalisation de cette observation.

Ainsi, la ville d'Angers contribue financièrement pour l'observation de ses quartiers prioritaires (Belle-Beille, Hauts de St Aubin, Monplaisir, Grand-Pigeon, Savary, la Roseraie, Bédier / Beauval / Morellerie) auprès d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 2 273 € pour l'année 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

### DELIBERE

Approuve l'attribution des subventions aux associations Lire Ecrire Compter, La Paperie, et à Angers Loire Métropole ;

Approuve l'avenant à la convention avec la Paperie;

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à le signer;

Autorise le versement, au titre du Contrat de Ville Unique, d'une subvention globale de 23 273 € pour les actions précitées (voir tableau joint).

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 6574.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**





année	Porteur de projet	Intitulé action	Objectifs - Descriptif	Ville d'Angers			Angers Loire Métropole		Etat (Acas)		Etat : DD, DR et Ministères		CAF de l'Ajpu		Département de Maine et Loire	
				Enveloppe spécifique CVU versé par la MCS	Droit Commun Ville	Nom service ou direction versant le droit commun	Enveloppe politique de la ville (CVU)	Droit commun	ACS6 CVU	Montants	Dispositifs / Directions	Enveloppe politique de la ville	Dispositif	Enveloppe politique de la ville	Droit commun	
				total projet 2015												
				prévisionnel (CERFA projet)												
	Lire Ecrire Compter	Mots Nambules	L'objectif pour du projet "Mots-nambules" est de : - donner ou redonner le goût de lire à ces adultes très éloignés de la lecture. - favoriser l'insertion sociale, professionnelle et personnelle de ces personnes par le biais de l'ouverture à la culture	18 501 €	6 000 €											
	La Paperie	Les génies du lieu	Proposer des expériences sensibles pour les habitants dans une bienveillance nécessaire par l'immersion d'artistes dans le quartier, spécifiquement dans l'espace public. Amenager les habitants à porter un autre regard sur les espaces publics du quartier. Proposer une transformation sensible et symbolique du quartier dans ses espaces connus et à découvrir par les habitants. Proposer des modes de participation différents aux habitants et aux partenaires pour les rendre acteurs de leur quartier. Permettre la participation de personnes de tout âge, catégorie socio-professionnelle ou culture et leur donner des occasions de rencontre et de partage avec les artistes et entre eux.	104 820 €	15 000 €				20 000 €							
	Angers Loire Métropole		Convention observation territoriale	25 000 €	2 273 €				5 017 €	5 017 €				2 273 €		
	<b>Total</b>			<b>148 321,00 €</b>	<b>23 273,00 €</b>				<b>5 017,00 €</b>	<b>5 017,00 €</b>				<b>2 273,00 €</b>		



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 13 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

Référence : DEL-2015-561

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**Quartiers prioritaires Belle-Beille et Deux-Croix Banchais - Centre Jacques Tati - Association Trait d'Union - Création de deux postes d'adulte relais - Attribution d'une subvention - Avenants.**

Rapporteur : Michelle MOREAU,

**EXPOSE**

- Le centre Jacques Tati a déposé une demande de soutien auprès de la ville d'Angers pour un poste d'adulte relais « Médiation en faveur de la participation » en direction des habitants du secteur de Notre dame du Lac.

Cet adulte relais sera en lien direct avec les habitants les plus vulnérables de ce secteur. Il aura pour missions principales :

- Identifier les personnes « ressources » porteuses de projets et les accompagner vers les bons interlocuteurs : la personne veillera à bien identifier les demandes des habitants pour les orienter vers les structures ou services susceptibles de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.
- Contribuer à la mise en relation de l'offre et de la demande en termes de bénévolat : la personne s'impliquera dans la réflexion en cours dans ce domaine. Elle sera susceptible de participer à la mise en place des actions qui seront décidées.
- Proposer, en lien avec les commissions isolement du quartier, des projets aux habitants pouvant être travaillés collectivement : la personne participera aux commissions isolement du quartier. Elle y fera part de ses propositions d'actions éventuelles qui pourraient permettre de lutter contre l'isolement dans le quartier.

Ce poste d'insertion est conventionné avec l'Etat pour 3 ans et c'est donc uniquement sur cette durée que la Ville d'Angers accepte de le soutenir en complément de l'aide apportée par l'Etat.

Sous réserve de la dotation de l'Etat, le soutien municipal serait de :

Année 1 : 8 826 €

Année 2 : 9 807 €

Année 3 : 10 593 €

Un avenant à la convention initiale avec le centre Jacques Tati a été établi pour tenir compte du soutien de la ville.

- L'association Trait d'Union a également déposé une demande de soutien auprès de la Ville d'Angers pour un poste d'adulte relais « Médiation en milieu scolaire » en direction des familles du quartier Deux Croix Banchais. Il aura pour missions principales :

- Renforcer les liens écoles familles et la parentalité pour une dynamique éducative autour des enfants,
- Renforcer les actions en faveur de la mixité à la fois sociale, culturelle et intergénérationnelle pour améliorer le vivre ensemble sur le quartier et ses environs (favoriser des activités collectives, ateliers d'échanges...),
- Développer des actions en faveur du public en grande précarité pour favoriser leur insertion sociale si possible professionnelle (atelier santé et bien-être, travail sur image de soi, estime de soi, soin du corps, ateliers d'échanges des savoirs).

Ce poste d'insertion est conventionné avec l'Etat pour 3 ans et c'est donc uniquement sur cette durée que la Ville d'Angers accepte de le soutenir en complément de l'aide apportée par l'Etat.

Sous réserve de l'actualité de l'aide de l'Etat, le soutien municipal serait de 5 799 € / an.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**N° 13 (dans l'Ordre du Jour)**

Un avenant à la convention initiale avec l'association Trait d'Union a été établi pour tenir compte du soutien de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve les avenants à intervenir avec le centre Jacques Tati et l'association Trait d'Union,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué, à signer ces avenants.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué, à verser les subventions relatives aux deux postes Adultes relais, aux deux associations citées ci-dessus,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 6574.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**





CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 14 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-562*

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**Programme de Rénovation Urbaine - Belle-Beille - Réhabilitation du 2 au 10 avenue Notre Dame du Lac - Angers Loire Habitat - Approbation**

*Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN,*

**EXPOSE**

Belle-Beille est le premier quartier d'habitat social construit sur la ville d'Angers, entre 1953 et 1960, avant même la mise en place des Zones à Urbaniser en Priorité. Les premières locations se sont faites dès 1954, autour de l'avenue Notre Dame du Lac.

Le quartier a par la suite bénéficié des différentes politiques publiques nationales d'accompagnement sur le volet urbain et social (Habitat et Vie Sociale, Développement Social des Quartiers, Contrats Urbains de Cohésion Sociale, etc.).

Un premier programme de Rénovation Urbaine engagé en 2004 sur le secteur Patton est aujourd'hui en voie d'achèvement et a permis d'introduire une mixité sociale nouvelle et une amélioration sensible du cadre de vie. Le secteur Nord du quartier, autour de l'avenue Notre-Dame du Lac, n'a en revanche pas encore fait l'objet d'une intervention globale de renouvellement urbain.

En décembre 2014, l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) a retenu le quartier de Belle-Beille parmi 200 « quartiers prioritaires » de la Politique de la Ville concentrant les dysfonctionnements urbains les plus importants, afin que le quartier et ses habitants puissent bénéficier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Angers Loire Habitat a d'ores et déjà engagé une première opération de réhabilitation de 57 logements locatifs sociaux, situés du 2 au 10 avenue Notre Dame du Lac à Angers. Cette opération bénéficie du financement partenarial du Programme de Rénovation Urbaine n°1 d'Angers et a fait l'objet de l'avenant n°10 à la Convention ANRU en date du 6 décembre 2013 sous la référence 5203010-05-0001-026 précisant un co-financement de la Ville d'Angers à hauteur de 360 000 €.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre les derniers accords financiers contractuels relatifs à ce programme de réhabilitation des logements locatifs sociaux situés du n° 2 au n°10 Avenue Notre Dame du Lac à Angers.

Au regard de l'équilibre financier du programme de réhabilitation de ces logements sis n°2 à 10 Av Notre Dame du Lac, et en application de la Convention ANRU et de son avenant n°10 dit de clôture, les parties ont convenu d'une subvention totale d'un montant de 180 000 € destinée à co-financer les travaux d'amélioration des logements situé n°2 à 10 de l'Avenue Notre Dame du Lac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Décide l'attribution d'une subvention de 180 000 € à Angers Loire Habitat.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**N° 14 (dans l'Ordre du Jour)**

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 au chapitre des opérations NPRU hors concession.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Référence : DEL-2015-563

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**Angers Proximité - Projets 2015 - Maison de Quartier l'Archipel - Association des Habitants de Monplaisir - Attribution de subventions - Avenants aux conventions - Approbation**

Rapporteur : Michelle MOREAU,

**EXPOSE**

Avec le fonds Angers Proximité, Angers souhaite développer une politique visant à un développement harmonieux entre ses territoires.

Au travers de ce fonds, la Ville réaffirme ses engagements de solidarité en direction des territoires qui ne sont pas actuellement, retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville mais qui rencontrent des difficultés similaires. C'est pourquoi ce fonds « Angers proximité » a pour vocation de soutenir les projets en direction des îlots dits sensibles de notre ville, qu'ils soient ou non en géographie prioritaire.

L'apport d'une démarche concertée de développement social et urbain a fait ses preuves sur les territoires angevins, et une approche globale des problématiques perçues sur ces territoires est la condition de la réussite du désenclavement et du développement de ceux-ci.

La volonté est de soutenir dans ces îlots, des projets qui s'intègrent dans une démarche de développement local appliquée à ces micro-territoires, qui mobilisent les acteurs locaux, et les habitants.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'attribution de subventions pour les projets suivants :

- « Comprendre l'envie d'apprendre dans la cité d'Abel Chantreau » dans le quartier de la Doutre, porté par la Maison de quartier l'Archipel, pour un montant de 5 000 € sur un budget prévisionnel de 7 600 €. Un co-financement auprès de la Caisse d'allocations familiales de Maine et Loire a été sollicité,

Ce projet fera l'objet d'un soutien par voie d'avenant à la convention initiale entre la Maison de quartier l'Archipel et la ville d'Angers.

- « Plaisir et alimentation » dans le quartier de Monplaisir, porté par l'Association des Habitants de Monplaisir, pour un montant de 2 000 € sur un budget prévisionnel de 5 160 €. Un co-financement auprès de la Caisse d'allocations familiales de Maine et Loire a été sollicité.

Ce projet fera l'objet d'un soutien par voie d'avenant à la convention initiale entre l'association des Habitants de Monplaisir et la ville d'Angers.

Le détail de ces projets est présenté dans le tableau joint à la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve les avenants à intervenir avec la Maison de quartier l'Archipel et l'association des Habitants de Monplaisir;

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**N° 15 (dans l'Ordre du Jour)**

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à les signer

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à procéder, au titre du Fonds Angers Proximité, au versement de la subvention de 7 000 € pour les actions précitées (voir tableau joint);

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 6574.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**





TH	Territoire	Porteur	Nom du projet	Personne chargée du dossier	Finalités objectives	Contenu déroulement	public visé	période de réalisation	Partenariat	BP Projet	Co-financements demandés	Montant AP demandé	Montant validé
IS	Doutre	MO L'Archipel	Comprendre l'environnement d'apprentissage dans la cité d'Abel Chantreau	Maryse MESLET	<p>Construire un dispositif partenarial s'appuyant à la fois sur une démarche de recherche-action en activant des temps d'actions concrètes (opérations) et des temps collectifs de réflexion.</p> <p>- Ce projet s'inscrit dans une démarche de réflexion partagée avec les acteurs éducatifs intervenant auprès des familles résidant sur la cité Abel Chantreau et particulièrement à l'initiative du centre social l'Archipel et l'équipe de Prévention Spécialisée et reposant sur des constats partagés.</p>	<p>1) Animations de proximité – chaque mercredi après-midi de 14 H à 16 H 30</p> <p>2) « atelier contes »</p> <p>3) Construire avec les personnes la façon de les associer dans ce travail de recherche action</p>	<p>Les familles résidant sur le site Abel Chantreau-La Bruyère ET PARTICULIEREMENT LES JEUNES PARENTS ET LEURS ENFANTS</p> <p>Territoire concerné Chauviré-La Bruyère</p>	<p>De Septembre 2015 à Juin 2016</p>	<p>Pôle territorial des Hauts de Saint Aubin</p>	<p>7 600,00 € CAF : 1 500 €</p>	<p>5 000,00 €</p>	<p>5 000,00 €</p>	
IS	Morplaisir	Association des Habitants de Morplaisir	Pleisir et alimentation	Bernadette DENOUS	<p>- Promouvoir des actions autour de l'alimentation auprès de personnes en situation de précarité.</p> <p>- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire</p> <p>- Proposer différents moyens d'éviter ou de limiter le gaspillage (de la fabrication des produits alimentaires au compostage et au bi)</p> <p>- Découvrir des structures hors-quartier impliquées dans la protection de l'environnement</p> <p>- Offrir des moments de convivialité et créer du lien social.</p> <p>- Proposer des espaces d'échanges entre parents, parents-enfants autour de l'alimentation.</p> <p>- Optimiser une cohérence d'action de quartier en créant des partenariats.</p> <p>- Permettre une dynamique à l'extérieur du quartier.</p>	<p>Lancement (2004) : temps convivial avec le vernissage d'une exposition au relais-mairie et présentation de la quinzième et des partenaires + projection d'un film suivi d'un débat (autour du gaspillage alimentaire)</p> <p>Culture (30/04) : « DISCO-SOUBE » animation festive sur la Place de l'Europe en lien avec le Collectif Soupe Angevine.</p> <p>Des animations organisées avec les partenaires sur l'ensemble de la quinzième :</p> <p>- Dans les structures (petits déjeuners à l'école Paul Valéry, confitures à la Corbeille d'Argent...) et sur l'espace public (en lien avec les jardins en pied d'immeubles)</p> <p>- Des sorties à l'extérieur du quartier : visite du MIN, de l'usine de traitement des eaux, de Biopôle, des Jardins de Cocagne, du jardin Bio de la Maison de l'Environnement...</p> <p>- Un temps parents-enfants avec la programmation du spectacle Fragile de la Compagnie Zygomatic (salle de spectacle MPT).</p>	<p>Habitants du quartier de Morplaisir (Lors de la dernière édition, l'action a touché environ 1000 personnes)</p>	<p>vacances scolaires</p>	<p>Corbeille d'argent, Centre Social (secteur jeunesse, enfance et famille), Conseil Général (MDS), Infirmerie scolaire, Appels d'air Bibliothèque, Association Les Petits Débrouillards, Habitants du quartier, Association Soins Santé, Maison de l'environnement, Maison locale, Atlas, Ecole Paul Valéry, CLCV, Uniscité, Collectif soupe angevine, Jardins de Cocagne, Ville d'Angers et l'agglomération (direction Environnement Déchets)</p> <p>D'autres contacts sont en cours : Eco-painier, CNAR-La Parente, Ludothèque angevine, associations parents d'élèves, A2 Habitat Jeunes (RJT Alizes et Harmattan).</p>	<p>5 160,00 €</p>	<p>CAF : 990 € ALJM (Direction Environnement) soutient le projet / prise en charges d'intervenants</p>	<p>3 140,00 €</p>	<p>2 000,00 €</p>
												8 140,00 €	7 000,00 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 16 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-564*

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers**

**AGORA - Forum des associations 2015 - Animation théâtrale - Contrat de cession avec la Compagnie les 3 T.**

*Rapporteur : Michelle MOREAU,*

**EXPOSE**

Dans le cadre du Forum des Associations AGORA qui s'est tenue au Parc des Expositions d'Angers, la Compagnie Les 3T est intervenue avec 3 comédiens lors de l'inauguration le 7 novembre 2015 sous forme d'animation théâtrale. Le coût de la prestation est de 1273 € net de taxes.

Il convient de passer un contrat de cession avec la Compagnie Les 3T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve le contrat de cession avec la Compagnie Les 3T.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le contrat de cession ainsi que tout document afférent au dossier.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 11, article 611.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 17 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : DEL-2015-565

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers**

**Accueil de loisirs associatifs 2015 et Cartes Partenaires 2014/2015 - Attribution de subventions aux associations - Avenants**

Rapporteur : Michelle MOREAU,

**EXPOSE**

Depuis novembre 2000, une aide annuelle est versée aux associations gérant des accueils de loisirs à Angers. Il s'agit d'apporter un niveau de financement identique au bénéfice des jeunes angevins qu'ils soient accueillis dans des structures municipales ou associatives. Cette aide s'inscrit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, au Contrat Enfance Jeunesse et donnera lieu à un remboursement partiel de la Caisse d'Allocations Familiales.

Aussi, il est proposé, pour 2015, le versement de subventions à hauteur de 97 570 € compte tenu de la fréquentation enregistrée lors la saison 2014 / 2015, réparti comme suit :

- 42 685 € en fonction du nombre d'heures enfants, pour tenir compte de la fréquentation et de l'amplitude horaire en 2014 / 2015,
- 33 283 € en fonction du nombre d'allocations de la Caisse d'Allocations Familiales ayant un quotient familial inférieur à 306 € (tranche A),
- 9 402 € en fonction du nombre d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales ayant un quotient familial compris entre 307 € et 349 € (tranche B1) pour tenir compte d'une certaine progressivité des revenus des familles,
- 12 200 € pour les accueils de loisirs maternels (ALM) des Maisons de quartier.

Dans le même esprit, concernant la carte Partenaires, la Ville s'est engagée à compenser, si nécessaire, les réductions accordées par les Maisons de quartier lors de l'application des tarifs préférentiels sur leurs ateliers socioculturels au profit des usagers bénéficiaires de la carte. Ainsi, pour la saison 2014 / 2015, le versement de subventions s'élève à hauteur de 7 165 €.

Ainsi selon les modalités décrites ci-dessus, les subventions seront réparties comme suit pour 2015 :

Association	Accueil de loisirs sans hébergement (a)	Accueil de loisirs maternel (b)	Total lié à « l'accueil de loisirs » (a) + (b)	Cartes partenaires 2014/2015 (c)
Centre Jacques Tati	14 830 €	3 173 €	18 003 €	1 580 €
Inter association du Lac de Maine	8 021 €		8 021 €	197 €
Maison Pour Tous Monplaisir	22 189 €		22 189 €	1 895 €
Maison de quartier Le Trois Mâts	9 102 €	7 529 €	16 631 €	1 250 €
Maison de quartier Quart'Ney	7 151 €		7 151 €	275 €
Maison de quartier L'Archipel	3 741 €		3 741 €	329 €
Maison de quartier des Banchais	11 939 €	1 498 €	13 436 €	135 €
Centre Marcelle Menet	6 143 €		6 143 €	990 €
Maison de quartier Angers Centre	2 254 €		2 254 €	514 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER</b>	<b>85 370 €</b>	<b>12 200 €</b>	<b>97 570 €</b>	<b>7 165 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

**DELIBERE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 17 (dans l'Ordre du Jour)**

Procède aux versements respectifs des subventions « Accueil de loisirs » et « cartes Partenaires » à chacune des associations gestionnaires des Maisons de quartier, suivant le tableau de la page 1, pour un montant total de 97 570 € pour les premières et 7 165 € pour les secondes,

Approuve les avenants récapitulant pour chacune des associations, les subventions attribuées respectivement lors de ce conseil pour les accueils de loisirs sans hébergement, pour les accueils de loisirs maternels et pour la Carte Partenaires.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants,

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 18 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,***  
***et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015***  
***Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 18 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-566*

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant**

**Enseignement privé du 1er degré - Aides à la restauration pour les cantines scolaires privées et à la mise en œuvre des nouveaux rythmes - Conventions avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - Attribution de subventions.**

*Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,*

**EXPOSE**

Comme chaque année, dans le cadre du Budget Primitif du Budget Principal, le Conseil Municipal a voté une subvention à caractère social pour les cantines scolaires privées.

C'est ainsi qu'une somme de 283 784 € a été inscrite au Budget Primitif de 2015, pour l'année scolaire 2015/2016.

Depuis plusieurs années, la ventilation de cette somme est effectuée entre les différentes écoles maternelles privées de la Ville, sur proposition de l'association Aide aux Elèves des Etablissements Catholiques d'Angers (AIDECAN).

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire 2015 / 2016, toutes les écoles privées d'Angers ont mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Pour les aider dans cette mise en œuvre, la ville propose d'attribuer une aide de 50 € par élève scolarisé, représentant une subvention totale 185 600 € pour cette année scolaire.

Il est proposé de verser cette aide en 2 fois :

- 80 000 € sur le budget 2015,
- 105 600 € sur le budget 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue, pour 2015 / 2016, la répartition de la subvention d'aide à la restauration privée d'un montant total de 283 784 € aux différents OGEC, comme indiquée en annexe ;

Attribue aux OGEC une aide d'un montant total de 185 600 €, correspondant à 50 € par élève, pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et versée en 2 fois :

- 80 000 € sur le budget 2015,
- 105 600 € sur le budget 2016,

selon la répartition présentée en annexe.

Approuve les conventions d'attribution de subvention avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) recevant une subvention de plus de 23 000 € ;

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 18 (dans l'Ordre du Jour)**

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint au Maire délégué, à signer ces conventions ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire Adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

**SUBVENTION RESTAURATION SCOLAIRE  
ATTRIBUEE AUX ECOLES PRIVEES D'ANGERS**

<b>ECOLE</b>	<b>DOTATION</b>
. Bellefontaine	17 221 €
. Curé d'Ars	7 482 €
. Immaculée Conception	42 964 €
. Notre Dame de la Miséricorde	22 819 €
. Sacré Cœur Madeleine	9 270 €
. Sacré Cœur République	10 666 €
. Saint Antoine	16 229 €
. Saint Augustin	20 433 €
. Saint Jean de La Barre	36 601 €
. Saint Laud - N.D. de l'Esivière	6 469 €
. Saint Martin	6 103 €
. Saint Paul des Genêts	11 435 €
. Saint Pierre	14 748 €
. Saint Serge	8 683 €
. Sainte Agnès	8 928 €
. Sainte Bernadette	23 722 €
. Sainte Thérèse	20 011 €
<b>TOTAL</b>	<b>283 784 €</b>



**SUBVENTIONS TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES  
ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2015 - 2016**

École	SUBVENTION TAP AS2015-2016 50€ élèves		
	Montant Global	2015	2016
		1er Vers.	2e Vers.
BELLEFONTAINE	6 050 €	2 608 €	3 442 €
CURE D'ARS	12 550 €	5 409 €	7 141 €
IMMACULEE CONCEPTION	11 350 €	4 892 €	6 458 €
NOTRE DAME MISERICORDE	11 800 €	5 086 €	6 714 €
SACRE COEUR REPUBLIQUE	7 300 €	3 147 €	4 153 €
SACRE COEUR MADELEINE	11 600 €	5 000 €	6 600 €
SAINT ANTOINE	8 150 €	3 513 €	4 637 €
SAINT AUGUSTIN	15 450 €	6 659 €	8 791 €
SAINT JEAN DE LA BARRE	10 800 €	4 655 €	6 145 €
SAINT LAUD - L'ESVIERE	7 800 €	3 362 €	4 438 €
SAINT MARTIN	12 750 €	5 496 €	7 254 €
SAINT PAUL DES GENETS	10 400 €	4 483 €	5 917 €
SAINT PIERRE	4 850 €	2 091 €	2 759 €
SAINT SERGE	6 350 €	2 737 €	3 613 €
SAINTE AGNES	15 250 €	6 573 €	8 677 €
SAINTE BERNADETTE	18 750 €	8 082 €	10 668 €
SAINTE THERESE	14 400 €	6 207 €	8 193 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 600 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>105 600 €</b>



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 19 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-567**

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires**  
**Projet Educatif Local (PEL) - Subventions aux Associations - Attribution.**

Rapporteur : *Ahmed EL BAHRI,*

**EXPOSE**

La Ville d'Angers entend soutenir un certain nombre d'association et de projets dont les objectifs s'inscrivent dans le cadre de son projet éducatif. Ainsi, le soutien aux apprentissages, au développement du langage, au sport et à la santé, et de façon complémentaire, au développement de la citoyenneté et des droits de l'enfant en sont des axes forts. D'autre part, les modalités d'élaboration et/ou de mise en œuvre de ces projets sont la résultante d'une démarche de collaboration entre plusieurs partenaires éducatifs, processus constitutif du Projet Educatif Local.

- Association de la Fondation Etudiante de la Ville (AFEV)

Cette association est née de l'envie de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires et de créer du lien entre deux jeunessees qui se rencontrent peu. Elle propose une intervention d'accompagnement à la scolarité et de soutien aux parents en lien avec l'Education Nationale et le secteur périscolaire de la Ville.

Pour son action, ciblée sur le secteur de la Morellerie et plus particulièrement sur l'école Jacques Prévert, il est proposé d'attribuer à l'AFEV une subvention de 3 000 € pour l'année scolaire 2015 / 2016.

- Fédération des Œuvres Laiques (FOL)

Dans la cadre de la coordination des actions sur les écoles en réseau prioritaire, des ateliers artistiques et d'expression sont développés dans les écoles situées en Rep et Rep +. Ces ateliers, qui privilégient un travail d'écriture, en amont dans la classe, permettent aux enfants de côtoyer et de travailler avec les artistes (écrivains, danseurs, chorégraphes, comédiens, ...). Ils fournissent aussi l'occasion de découvrir des outils culturels de la ville ; une somme de 6 000 € est demandée pour cette mise en œuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve l'attribution des subventions aux associations suivantes, pour un montant total de 9 000 € :

- 3 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante de la Ville (AFEV) ;
- 6 000 € à la Fédération des Œuvres Laiques (FOL) ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants aux chapitre et article correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 20 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-568*

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance**  
**Prestation de Service Unique (PSU) - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire (CAF 49) 2015 / 2018 - Avenant n°1 - Approbation.**

*Rapporteur : Caroline FEL,*

**EXPOSE**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire a établi un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement pour les années 2015 à 2018, pour le versement de la Prestation de Service Unique (PSU).

Celui-ci fixe la nouvelle liste des structures d'accueil Petite Enfance gérées par la Ville d'Angers suite au regroupement des crèches familiales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

**DELIBERE**

Approuve l'avenant n°2015-01 à la convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire, permettant le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer ;

Encaisse les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 70, article 7478.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 21 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-569*

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs**

**Financement des accueils de loisirs municipaux - Convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Avenant n°1 - Approbation.**

*Rapporteur : Caroline FEL,*

**EXPOSE**

Par délibération du 31 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) portant sur le financement des accueils de loisirs sous forme de prestations de service.

La MSA a actualisé la liste des accueils de loisirs municipaux, par un avenant, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve l'avenant à la convention signée avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) permettant d'actualiser la nouvelle liste des accueils de loisirs municipaux financés au titre de la prestation de service,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 22 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-570**

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur**

**Associations sportives amateurs - Subventions "manifestations" - Attribution.**

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU,*

**EXPOSE**

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent 4 clubs pour une dépense totale de 9 700 €. Il est donc proposé d'attribuer une subvention comme précisé dans l'état ci-après :

<b>Associations</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Date</b>	<b>Montant proposé</b>
Angers Boxing Club	Gala de boxe – Finale de la coupe de la Ligue Professionnelle de boxe	21 novembre 2015	1 000 €
SCO Escrime	Challenge Scaramouche – Location des salles du SUAPS	22 novembre 2015	450 €
Angers Natation Course	Championnats de France de Natation des maîtres	24 au 27 mars 2016	7 500 €
Echiquier Angevin	Open d'Echecs 2016	5 au 8 mai 2016	750 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 5 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue les subventions d'un montant global de 9 700 € aux associations précitées ci-dessus.

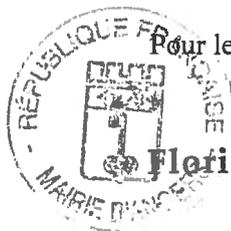
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaients présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaients excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 23 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-571**

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur**

**Associations sportives amateurs - Aide à l'adhésion à une association sportive - Saison 2015-2016**  
**- Attribution de subventions.**

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU,*

**EXPOSE**

Dans le cadre du dispositif « Partenaires club », qui permet d'aider financièrement les angevins de 6 à 17 ans révolus, dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706 €, à s'inscrire dans les associations sportives, 303 dossiers ont été reçus à la Direction des Sports et Loisirs.

Ils représentent globalement une dépense de 23 508,84 €, correspondant à une prise en charge par la Ville des 2/3 des frais d'adhésion.

Pour l'année 2015, 1 530 dossiers (1 987 en 2014) ont été traités pour un montant total de 117 903,59 € (150 961,74 € en 2014).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue une aide à l'adhésion de 23 508,84 € aux associations sportives dont le détail figure en annexe.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer les avenants avec les associations bénéficiant d'aides de plus de 23 000 € pour l'année 2015.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 24 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-572*

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur**

**Association Angers Hockey Club Amateur - Soutien du Centre de Performance - Attribution de subvention.**

*Rapporteur : Roselyne BIENVENU,*

**EXPOSE**

L'association Angers Hockey Club Amateur (AHCA) s'est engagée depuis plusieurs années dans la formation complète des jeunes hockeyeurs, autant sur le plan scolaire que sur le plan sportif.

Depuis 2001 en partenariat avec les collèges Chevreul et de La Madeleine, puis en 2007, avec le lycée Chevrollier.

Depuis 2010, l'AHCA s'est engagé dans le Parcours d'Excellence Sportive de la Fédération Française de Hockey sur Glace qui est un label de qualité de formation autant sur le plan scolaire que sur le plan sportif.

L'AHCA permet aux jeunes collégiens et lycéens, de mener un double projet "sport et études".

Dans ce cadre, l'AHCA assume désormais la formation et l'encadrement spécifique des U18 au sein du Centre de Performance.

Afin de soutenir le fonctionnement de ce centre, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 € dans le cadre d'un avenant à conclure avec l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue les subventions d'un montant global de 15 000 € à l'association Angers Hockey Club Amateur.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant à conclure avec Angers Hockey Club Amateur.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 25 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-573*

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux équipements aquatiques**

**"Made In Angers" - Du 1er au 27 février 2016 - Convention de partenariat entre la Ville d'Angers et Angers Loire Tourisme - Approbation.**

*Rapporteur : Roselyne BIENVENU,*

**EXPOSE**

L'événement « Made In Angers », conçu et organisé par Angers Loire Tourisme, connaît un succès croissant depuis plusieurs années.

La Ville d'Angers est désireuse de continuer à s'associer à l'édition prévue du 1<sup>er</sup> au 27 février 2016, afin de valoriser le savoir-faire technique des entreprises ou des agents municipaux qui s'est développé en particulier dans la gestion du traitement de l'eau.

Une convention définissant les engagements de la Collectivité et d'Angers Loire Tourisme a donc été mise au point en vue d'inclure, dans le programme des visites, les locaux du Centre AquaVita.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat avec Angers Loire Tourisme dans le cadre de « Made In Angers 2016 »

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 26 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-574**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Ajustement budgétaire valant décision modificative n°5.**

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

En cours d'année, pour la bonne exécution du budget, certains ajustements entre chapitres budgétaires sont rendus nécessaires. Aussi les prévisions inscrites au budget primitif peuvent-elles être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui adopte alors des décisions modificatives.

La présente décision modificative présente un solde à -571 506 € en section de fonctionnement et s'équilibre à 289 250 € en section d'investissement.

Elle comprend divers ajustements techniques relatifs à des opérations comptables dont :

- des crédits pour annulation de titres sur exercices antérieures : 310 000 €,
- des crédits pour des opérations d'ordre à hauteur de 276 500 €.

L'annexe jointe détaille par article budgétaire l'évolution des crédits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif adopté le 30 mars 2015 et les différentes décisions modificatives approuvées par la Conseil municipal réuni en session ordinaire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve l'ajustement budgétaire valant décision modificative n°5 du Budget Principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 27 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : *DEL-2015-575*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Quartier Madeleine / Saint Léonard / Justices - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Acquisition et amélioration d' 1 logement - Résidence «CAMBRIDGE», 77 ter rue des Ponts de Cé - Emprunt d'un montant de 50 000 € - Garantie de la Ville.**

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 50 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement, résidence «CAMBRIDGE», 77 ter rue des Ponts de Cé à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n° 40555 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 40555 constitué d'une ligne de prêt, pour financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement, résidence «CAMBRIDGE», 77 ter rue des Ponts de Cé à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**N° 27 (dans l'Ordre du Jour)**

Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

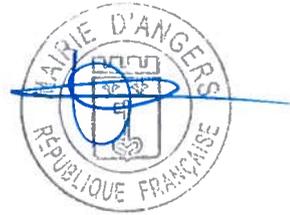
S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 28 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,*  
*et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015*  
*Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 28 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-576*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Quartier Madeleine / Saint Léonard / Justices - Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Réhabilitation de 142 logements - Rues Eugène Delacroix et Corrot - Emprunt complémentaire de 500 000 € - Garantie de la Ville.**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 500 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation de 142 logements, rues Eugène Delacroix et Corrot à Angers.

Par délibération en date du 25 juin 2012, la Ville d'Angers a accordé sa garantie à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le prêt initial de 4 600 000 €.

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n° 38906 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de cinq cent mille euros (500 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 38906 constitué d'une ligne de prêt, pour financer la réhabilitation de 142 logements, rues Eugène Delacroix et Corrot à Angers .

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**N° 28 (dans l'Ordre du Jour)**

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 29 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 29 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-577*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Société anonyme d'économie mixte - Société d'équipement du département de Maine et Loire (SODEMEL) - Rapport d'activité 2014**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de la Société d'Economie Mixte d'Equipement du Département de Maine et Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la société d'Economie Mixte d'Equipement du Département de Maine et Loire.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 30 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-578*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Société publique locale d'aménagement de l'Anjou - Rapport d'activité 2014**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 31 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-579*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Société d'économie mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'Agglomération Angevine- Rapport d'activité 2014**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la Société d'Economie Mixte Angers Loire Tourisme.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 32 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-580*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines**

**Présentation sur l'emploi des travailleurs handicapés à la Ville - Rapport.**

*Rapporteur : Benoit PILET,*

**EXPOSE**

La loi pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" du 11 février 2005 a modifié la loi du 26 janvier 1984, en ajoutant un article 35 bis qui fait obligation au maire de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'organisation municipale.

L'avis du Comité Technique a été recueilli lors de la séance du 10 juin 2015.

Le texte prévoit que les employeurs publics doivent respecter un quota d'au moins 6 % de personnels handicapés au sein de l'effectif, le calcul étant établi avec des modalités de comptabilisation clairement précisées.

A défaut de remplir cette obligation, les employeurs sont tenus de verser une contribution annuelle au Fonds de Développement pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés, prévu à l'article L 323-82 du Code du Travail.

Cette contribution est assise sur le nombre de bénéficiaires manquants multiplié par un montant allant de 400 à 600 fois le salaire horaire minimum de croissance selon la taille de l'établissement ou de l'entreprise.

La Ville d'Angers est engagée fortement dans une politique en faveur de l'emploi, du maintien dans l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. C'est pourquoi elle a passé une convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

Cette convention contractualise la mise en œuvre d'un plan d'action global pour maintenir un taux d'emploi de 6 %, voire au-delà, et pour favoriser la qualité de l'insertion des personnes reconnues travailleurs handicapés.

Ainsi, la Ville d'Angers accentue les efforts significatifs déployés au fil des années pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents municipaux ayant perdu partiellement ou totalement l'aptitude à leurs fonctions.

Elle reste vigilante également afin de mieux rendre accessible ses emplois aux travailleurs reconnus handicapés par recrutement direct.

Il faut souligner que les emplois de la Ville, que ce soit dans les directions techniques ou dans celles des services à la personne, sont soumis à de fortes contraintes, et sont sollicitants sur le plan physique et psychologique, ce qui entraîne des actions de maintien en emploi nombreuses.

La structure des emplois de l'organisation municipale et l'obligation de maintien en emploi des agents ayant des restrictions d'aptitude rendent, de ce fait, difficile le recrutement direct de personnes reconnues travailleurs handicapés.

Pour autant, la volonté de recrutement direct est présente même si les recrutements restent encore en nombre limité. Une attention particulière est portée pour rendre l'emploi accessible par des mesures de compensation du handicap ou d'adaptation des postes.

Les données concernant l'obligation d'emploi pour la collectivité au regard de la loi du 11 février 2005 en matière d'accueil de travailleurs handicapés, et qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès du Fonds pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés, sont les suivantes :

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

### N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

- Effectif total rémunéré déclaré (chaque agent compte pour une unité) .....	2 899	3007
- Effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunéré (chaque agent compte pour une unité quel que soit le temps de travail effectué).....	196	219

#### Répartition de l'effectif de bénéficiaires :

##### Par catégorie

- Travailleurs reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées .....	73	88
- Personnes statutairement reclassées .....	72	76
- Personnes bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité .....	51	55

##### Par sexe

- Hommes .....	101	109
- Femmes .....	95	110

##### Par tranche d'âge

- Moins de 25 ans .....	2	1
- De 26 à 39 ans .....	15	20
- De 40 à 54 ans .....	105	106
- 55 ans et plus .....	74	92

##### Par catégorie d'emploi

- A .....	2	4
- B .....	9	13
- C .....	185	202

Sur la base de l'effectif rémunéré à prendre en compte du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Ville d'Angers présente donc un taux d'emploi direct (\*) de 6.76 % un taux d'emploi légal (\*\*) de 6.76 %.

Sur la base de l'effectif rémunéré à prendre en compte du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Ville d'Angers présente donc un taux d'emploi direct (\*) de 7.28 % un taux d'emploi légal (\*\*) de 7.35 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

### DELIBERE

Prend acte de ce rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés à la Mairie d'Angers, pour les années 2013 et 2014.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 33 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-581*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines**

**Reprise en régie directe de la Maison de Quartier Jean Vilar - Reprise des Personnels - Mise à jour du tableau des emplois.**

*Rapporteur : Benoit PILET,*

**EXPOSE**

La convention de délégation de service public pour la gestion de la Maison de Quartier Jean Vilar arrive à échéance le 31 décembre 2015 et il a été décidé de reprendre en régie directe cet équipement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L 1224-3 du Code du Travail, les personnels sous contrat de droit privé du Centre Jean Vilar seront transférés de plein droit à la Ville d'Angers qui est tenue de leur proposer un engagement au sein des effectifs municipaux relevant du droit public et reprenant l'ensemble des clauses substantielles de leur contrat.

19 agents sont concernés et il convient de créer au tableau des emplois de la Ville les postes correspondant aux activités exercées.

Le détail de ces postes est joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve la mise à jour du tableau des emplois telle qu'elle figure en annexe.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, ~~Adjoint Délégué~~



**Ahmed EL BAHRI**

## Tableau des Emplois

Cadres d'Emplois	Catégories	Effectif Budgétaire
<b>Filière ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché à temps complet	A	1
Adjoint Administratif à temps complet	C	1
Adjoint Administratif TNC (30,42 h/semaine)		1
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>
<b>Filière TECHNIQUE</b>		
Adjoint Technique	C	1
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>
<b>Filière ANIMATION</b>		
Animateur à temps complet	B	4
Animateur TNC (32,45 h/semaine)		1
Animateur TNC (2,52 h/semaine)		1
Adjoint d'Animation à temps complet	C	6
Adjoint d'Animation TNC (1,65 h/semaine)		1
Adjoint d'Animation TNC (2,52 h/semaine)		1
Adjoint d'Animation TNC (25,35 h/semaine)		1
	<b>TOTAL</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19</b>



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 34 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-582*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :  
Direction Générale**

**Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis**

*Rapporteur : Christophe BECHU,*

**EXPOSE**

En application des dispositions législatives en vigueur (CGCT article L5210-1-1 IV), une procédure de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) doit être mise en œuvre dans l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Afin de débattre de ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale, une réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est tenue le 28 septembre dernier.

Aussi, par courrier du 5 octobre 2015, M. Le Préfet indique qu'il invite l'ensemble des conseils municipaux et communautaires à délibérer sur ce projet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

L'objet du SDCI est de rationaliser la carte de l'intercommunalité et de simplifier la coopération intercommunale, en vue d'optimiser son fonctionnement aux échelles les plus pertinentes. Il s'appuie sur deux outils :

- Le regroupement d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre afin de constituer des territoires de projet,
- La diminution du nombre de syndicats permettant d'atteindre des tailles critiques et de garantir des services de qualité à moindre coût à la population.

Le Conseil de communauté avait émis sur l'avant-projet, à l'unanimité, un avis favorable pour ce qui le concerne, le 10 juillet dernier. Le SDCI doit être signé par le Préfet au plus tard le 30 mars 2016.

**Concernant la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole** (269 340 habitants), le projet transmis par la Préfecture confirme que notre Communauté d'agglomération n'envisage pas de modifications de périmètre mais doit prochainement se transformer en Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le projet propose par ailleurs une extension d'Angers Loire Métropole, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la commune nouvelle qui devrait être créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec sept des huit communes (à l'exception de la Ménitrie) qui composent l'EPCI Vallée Loire-Authion, au motif que ce territoire se situe dans l'agglomération d'Angers, qu'il appartient au pôle métropolitain et au même SCOT.

**Concernant le volet « Eau potable »**, le projet transmis par la Préfecture a pour objectif de garantir aux usagers, un service présentant le meilleur rapport qualité/prix, en instaurant un syndicat départemental de l'eau. Ce Syndicat aurait en gestion l'ensemble des volets de la compétence « eau potable » (production, protection des captages, distribution, tarification, ...).

Les services d'eau potable du département de Maine et Loire se sont réunis les 5, 19 et 26 octobre 2015.

De manière unanime, les collectivités ont regretté l'absence de concertation pour l'élaboration du projet de schéma. A l'issue des nombreuses discussions menées au cours de ces rencontres, elles ont convenu d'élaborer ensemble une contre-proposition à ce projet de création d'un syndicat départemental au 01/01/2017.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

### N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Au préalable, il apparaît en effet nécessaire de mener une étude technique, économique et sociale et de prendre le temps de l'analyse.

En effet, la présentation faite en CDCI du 10 juillet 2015 par les services de l'Etat et reprise dans le dossier transmis est très succincte.

Elle justifie le principe de regroupement en un syndicat départemental par le fait que les coûts les plus bas observés en France correspondent à des structures de taille importante, par un souci d'homogénéité à l'échelle du Maine et Loire et enfin par similitude avec les départements voisins de Vendée et Loire-Atlantique.

L'argumentation présentée n'est pas de nature à convaincre et donc à emporter l'adhésion d'Angers Loire Métropole à ce projet.

En effet, si Angers Loire Métropole adhère au fait que les coûts les plus bas en France correspondent à des structures de taille importante, c'est parce qu'il s'agit de métropoles assises sur des zones fortement urbanisées où les coûts de raccordement et de gestion sont forcément plus faibles. Cela ne justifie donc en rien la création d'un syndicat départemental comprenant une zone rurale importante. De même, la comparaison, avec la Vendée et la Loire-Atlantique ne peut être faite s'agissant de départements soumis à une variation estivale forte des besoins et à des capacités de prélèvements très différentes du Maine et Loire compte tenu notamment des différences géologiques.

Il est d'ailleurs à noter que ni la Roche sur Yon, ni la Communauté urbaine de Nantes et la Carene (Saint Nazaire) n'adhèrent à ces syndicats.

En outre, la présentation n'a pas fait apparaître l'analyse sur les gains et intérêts que pourrait engendrer un tel syndicat pour l'usager. Sur ce point, une telle orientation obligerait Angers Loire Métropole à dissocier l'organisation, les locaux, les matériels, basés sur une logique de regroupement eau-assainissement en régie, engendrant inévitablement des surcoûts pour les contribuables et les usagers.

Enfin, Angers Loire Métropole s'étonne qu'aucun scénario alternatif n'ait été étudié sur la base d'entités géographiques cohérentes telles les agglomérations d'Angers, Cholet et Saumur et de syndicats structurés, comme cela existe par exemple dans l'Ouest du Département.

La loi NOTRe prévoit l'attribution de la compétence Eau et Assainissement aux EPCI à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui est déjà le cas d'Angers Loire Métropole.

**Concernant le volet GEMAPI**, la Préfecture propose une organisation structurée autour des bassins versants afin de permettre une gestion territoriale cohérente du volet « milieux aquatiques et protection contre les inondations ».

Ainsi sur chaque bassin versant serait créé un syndicat mixte auquel adhèreraient les EPCI concernés en leur transférant les compétences milieux aquatiques et protection contre les inondations.

Cela entraînerait pour Angers Loire Métropole l'adhésion à 5 voire 6 syndicats mixtes. Cette solution qui présente la cohérence « bassins versants » engendre néanmoins des inconvénients, risque de manque de cohérence des politiques et interventions sur notre territoire, différences de fiscalité...

C'est pourquoi, une étude comparative des solutions à mettre en œuvre sur notre territoire a été lancée.

Un retour sera fait à Madame la Préfète au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 34 (dans l'Ordre du Jour)**

**DELIBERE**

Approuve les grandes orientations du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui concernent Angers Loire Métropole, sans préjuger des décisions à venir et des nécessaires discussions et débats qui devront avoir lieu au sein de la Communauté urbaine et avec la Commune nouvelle issue de l'EPCI Vallée Loire-Authion, compte tenu du caractère tardif de cette perspective dans la procédure de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Concernant les syndicats dans le domaine de l'eau potable, émet un avis défavorable au projet de SDCI volet eau potable présenté par la Préfecture de Maine et Loire.

Confirme la volonté d'Angers Loire Métropole de continuer d'exercer en propre la compétence Eau et Assainissement sur son territoire conformément à la Loi NOTRe.

Concernant les syndicats en matière de Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations (GEMAPI), en l'état actuel du dossier, ne valide pas à ce jour la proposition de la Préfecture.

Demande à Madame la Préfète d'intégrer dans le SDCI la spécificité de notre territoire concerné par 6 bassins versants et dès lors la nécessité d'une étude particulière à mener.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 35 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-583*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :  
Direction Générale**

**Angers Loire Métropole - Demande d'adhésion de la commune de Pruillé - Proposition de répartition de sièges - Approbation**

*Rapporteur : Christophe BECHU,*

**EXPOSE**

Par délibération du 3 novembre 2015, le Conseil municipal de la commune de Pruillé a sollicité son adhésion à Angers Loire Métropole, Communauté d'Agglomération, avant la fin de la présente année 2015.

La commune de Pruillé est actuellement membre de la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers qu'elle quittera donc dès son adhésion à Angers Loire Métropole.

Pour que l'adhésion soit acceptée, les deux tiers au moins des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population doivent être favorables, cette majorité qualifiée devant nécessairement comprendre la commune dont la population est la plus importante.

Ces formalités accomplies, Madame la Préfète pourra prendre l'arrêté d'adhésion de cette commune à Angers Loire Métropole.

L'article L5211-6-2 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI, il y a lieu de redéfinir la gouvernance de l'EPCI. Le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont fixés selon les modalités de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne
- soit selon les termes d'un accord local défini à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

La proposition de répartition des sièges est jointe en annexe.

Le Conseil municipal de chacune des communes d'Angers Loire Métropole est invité, en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, à se prononcer sur la répartition des sièges proposée par Angers Loire Métropole.

A défaut d'accord, la répartition des sièges sera arrêtée par Madame la Préfète au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ces formalités accomplies, après que les 33 communes aient délibéré sur l'adhésion de Pruillé à Angers Loire Métropole et la répartition des sièges au sein du Conseil de communauté, Madame la Préfète pourra prendre l'arrêté d'adhésion de la commune de Pruillé à Angers Loire Métropole et acter la répartition de sièges telle que proposée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 35 (dans l'Ordre du Jour)**

Accepte l'adhésion de la commune de Pruillé à Angers Loire Métropole avant la fin de la présente année 2015

Valide la répartition des sièges proposée par Angers Loire Métropole comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**Simulation répartition des sièges  
Communauté d'agglomération avec adhésion de Puillé en 2015**

Communes	Population municipale antérieure	Population Municipale (sans double compte) 2012	ND de délégués actuels	Accord local	Suppléants
Angers	147 571	149 017	44	44	
Avrillé	12 639	12 953	4	4	
Trélazé	12 384	12 929	4	4	
Les Ponts-de-Cé	11696	11 975	4	4	
Saint Barthélémy d'Anjou	8702	8 837	3	3	
Montreuil-Juigné	7 107	7 174	2	2	
Bouchemaine	6 175	6 459	2	2	
Mûrs-Erigné	5 326	5 370	2	2	
Beaucouzé	4938	4 889	2	2	
St Sylvain d'Anjou	4440	4 458	2	2	
Écouflant	3 748	3 775	1	2	
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3 957	3 648	2	1	1
Villevêque	2 851	2 858	1	1	1
Briollay	2 668	2 751	1	1	1
Soucelles	2 620	2 609	1	1	1
Saint-Lambert-la-Potherie	2 472	2 541	1	1	1
Pellouailles les Vignes	2486	2 499	1	1	1
Le Plessis-Grammoire	2 283	2 295	1	1	1
La Meignanne	2 129	2 175	1	1	1
Feneu	2 159	2 172	1	1	1
St Clément de la Place	1911	2 049	1	1	1
Cantenay-Épinard	2 070	2 047	1	1	1
La Membrolle s/longuenée	1 872	2 012	1	1	1
Saint-Jean-de-Linières	1 734	1 779	1	1	1
Saint-Martin-du-Fouilloux	1 621	1 651	1	1	1
Saint-Léger-des-Bois	1 527	1 563	1	1	1
Soulaire-et-Bourg	1408	1 455	1	1	1
Savennières	1 375	1 393	1	1	1
Le Plessis-Macé	1 259	1 256	1	1	1
Soulaines-sur-Aubance	1 156	1 194	1	1	1
Sarrigné	818	816	1	1	1
Puillé		693	-	1	1
Ecuillé	600	617	1	1	1
Béhuard	127	124	1	1	1
<b>Total</b>	<b>265 829</b>	<b>270 033</b>	<b>93</b>	<b>94</b>	<b>23</b>



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 36 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-584**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées**

**Positionnement de la SPL 2A sur les missions de gestion urbaine - Attribution d'un siège d'administrateur supplémentaire à la Ville d'Angers - Désignation d'un représentant.**

Rapporteur : *Christophe BECHU,*

**EXPOSE**

Dans le contexte du repositionnement de la SPL 2A sur les missions de gestion urbaine, les collectivités actionnaires minoritaires ont choisi de céder les actions qu'elles détenaient au capital de la société à la Communauté d'Agglomération "Angers Loire Métropole".

Seules, les Communes de Trélazé et de Cantenay Epinard liées contractuellement à la SPL 2A ne peuvent envisager actuellement leur sortie du capital de la Société.

Comme conséquence de ces cessions d'actions et de la nouvelle répartition du capital social entre les quatre collectivités actionnaires restant au capital, Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, la Commune de Trélazé et la Commune de Cantenay-Epinard, la modification de la répartition des 17 sièges d'administrateur sera proposée à l'assemblée générale ordinaire de la Société, l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires minoritaires n'ayant plus de raison d'être.

Il est rappelé la répartition des 17 sièges du Conseil d'Administration de la SPL 2A avant la sortie du capital des collectivités actionnaires minoritaires laquelle avait fait prévaloir la représentation de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires minoritaires dans l'objectif de l'exercice du contrôle analogue :

<b>Administrateurs</b>	<b>% capital</b>	<b>Montant participation en capital €</b>	<b>Nombre sièges administrateurs</b>
<b>Angers Loire Métropole</b>	52,78	396 001	9
<b>Ville d'Angers</b>	44,74	335 661	5
<b>Assemblée spéciale des 17 collectivités minoritaires</b>	2,48	18 665	3
<b>Total</b>	100	750 327	17

En application des principes de représentation directe et de proportionnalité prévus à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités, il sera proposé à l'assemblée générale de la Société de supprimer l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires pour privilégier une représentation directe des communes de Trélazé et Cantenay-Epinard et d'attribuer le dernier siège vacant à la Ville d'Angers.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 36 (dans l'Ordre du Jour)**

Ainsi, les 17 sièges d'administrateur seraient répartis comme suit entre les quatre collectivités actionnaires :

Actionnaires	% capital	Montant participation en capital €	Nombre sièges administrateurs
Angers Loire Métropole	54,76	410 923	9
Ville d'Angers	44,74	335 661	6
Commune de Trélazé	0,41	3 076	1
Commune de Cantenay Epinard	0,09	667	1
Total	100	750 327	17

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de désigner un représentant supplémentaire pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL 2A et de l'autoriser à exercer toutes fonctions en lien avec sa représentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant la candidature de M. Jean-Marc VERCHERE pour représenter la ville d'Angers au sein du Conseil d'Administration de la SPL2A.

**DELIBERE**

Désigne M. Jean-Marc VERCHERE pour représenter la Ville d'Angers au sein du Conseil d'Administration de la SPL 2A, son entrée en fonction étant conditionnée à l'approbation de la nouvelle répartition des sièges d'administrateur par l'Assemblée Générale de la SPL 2A. M. Jean-Marc VERCHERE pourra accepter toutes fonctions en lien avec son mandat de représentation aux fonctions d'administrateur.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, Adjoint Délégué



**Ahmed EL RAHBI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 37 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-585**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées**

**Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) LE Quai - Désignation de représentants**

Rapporteur : *Christophe BECHU,*

**EXPOSE**

Par délibération du 26 octobre 2015, le conseil municipal de la ville d'Angers a approuvé les statuts de l'EPCC Le Quai – Centre Dramatique National.

Cette nouvelle entité dénommée « Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Le Quai – CDN (Centre dramatique national) » a des missions artistiques et culturelles d'intérêt général. Ses missions s'inscrivent d'une part dans la politique publique de l'Etat relative au label et cahier des charges des centres dramatiques nationaux et, d'autre part, dans les politiques publiques culturelles dessinées par la Ville d'Angers et par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Les statuts prévoient que le Conseil d'administration se compose comme suit :

- de M. le Maire de la Ville d'Angers, ou son représentant, membre de droit,
- de sept représentants de la Ville d'Angers désignés en son sein par son assemblée délibérante,

Par délibération du 14 avril 2014, les élus suivants avaient été désignés pour représenter la ville d'Angers au Conseil d'Administration de l'EPCC.

- 5 représentants titulaires : Florian SANTINHO, Pascale MARCHAND, Constance NEBBULA, Christine BLIN, Laure REVEAU
- 5 représentants suppléants : Caroline FEL, Karine ENGEL, Marcel MOULAN, Maxence HENRY, Chadia ARAB

Suite aux nouveaux statuts, il convient donc de désigner à nouveau les membres du Conseil d'Administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de l'EPCC Le Quai – Centre Dramatique National.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant les candidatures des élus suivants pour représenter l'EPCC le Quai :

Titulaires :

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Florian SANTINHO,  | - Pascale MARCHAND, |
| - Constance NEBBULA, | - Christine BLIN,   |
| - Chadia ARAB,       | - Marcel MOULAN     |
| - Richard YVON,      |                     |

Suppléants :

- |                      |                  |
|----------------------|------------------|
| - Caroline FEL,      | - Karine ENGEL,  |
| - Benoît PILET,      | - Maxence HENRY, |
| - Antony TAILLEFAIT, | - Grégoire LAINE |
| - Véronique ROLLO    |                  |

**DELIBERE**

Désigne comme représentants titulaires de l'EPCC Le Quai – Centre Dramatique National :

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Florian SANTINHO,  | - Pascale MARCHAND, |
| - Constance NEBBULA, | - Christine BLIN,   |
| - Chadia ARAB,       | - Marcel MOULAN     |
| - Richard YVON,      |                     |

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 37 (dans l'Ordre du Jour)**

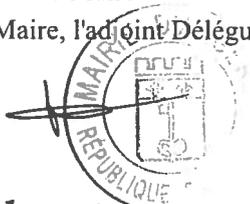
Désigne comme représentants suppléants de l'EPCC Le Quai – Centre Dramatique National :

- Caroline FEL,
- Benoît PILET,
- Antony TAILLEFAIT,
- Véronique ROLLO
- Karine ENGEL,
- Maxence HENRY,
- Grégoire LAINE

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 38 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-586*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées**

**Association PAVIC - Plateforme pour l'expérimentation de la Ville Intelligente et Connectée - Désignation d'un représentant**

*Rapporteur : Christophe BECHU,*

**EXPOSE**

L'association PAVIC (Plateforme pour l'expérimentation de la Ville intelligente et connectée) a pour objet de développer une plateforme d'expérimentation, et un démonstrateur, afin de soutenir, promouvoir et faciliter le développement de l'activité numérique et des Objets connectés à Angers contribuant à bâtir la ville intelligente et connectée.

L'Association se propose d'atteindre ses objectifs par les activités suivantes :

- Gestion d'un projet collaboratif afin de favoriser le travail partagé, la mise en réseau des acteurs numériques (entreprises, travailleurs indépendants, écoles supérieures, collectivités), la formation, ainsi que les échanges et la valorisation des projets innovants contribuant à l'objet de l'association.
- Concevoir, réaliser et maintenir la plateforme technique support des expérimentations.
- Engager des réflexions et des débats auprès des collectivités locales et territoriales sur le développement de l'économie numérique et des objets connectés à Angers,
- Développer des relations entre les structures innovantes, collectives ou individuelles, privées ou publiques, les nouveaux médias, les arts numériques, l'électronique sur le territoire de la ville d'Angers
- Favoriser l'accès des professionnels, des autoentrepreneurs et des étudiants à la culture numérique et des objets connectés
- Promouvoir le rayonnement du territoire concerné par l'intermédiaire de ses initiatives en matière d'économie numérique et IOT.
- Promouvoir ses membres et leurs secteurs d'activités.

La ville d'Angers est représentée par un élu au sein des assemblées générales de cette association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, l'article L2121-21,  
Vu les statuts de l'association PAVIC,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant la candidature de Madame Constance NEBBULA pour représenter la Ville d'Angers au sein de l'association PAVIC (Plateforme Angers Ville Intelligente et Connectée).

**DELIBERE**

Désigne Madame Constance NEBBULA pour représenter la Ville d'Angers au sein des Assemblées Générales et des conseils d'administration de l'association PAVIC.

Autorise Madame Constance NEBBULA à faire acte de candidature pour siéger aux conseils d'administrations et aux bureaux

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 39 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 39 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-587*

**ACTION SOCIALE - Pilotage de la politique**

**Observatoire de l'Action Sociale (ODAS) - Adhésion - Désignation d'un représentant**

*Rapporteur : Françoise LE GOFF,*

**EXPOSE**

L'ODAS est un observatoire qui a pour objet d'apporter son concours aux différents acteurs publics pour une meilleure connaissance des publics en difficulté et des moyens mobilisés pour répondre à leurs besoins.

La démarche de l'ODAS repose sur une double conviction :

- Le partage de l'observation et de la réflexion constitue une condition essentielle d'efficacité que ce soit entre niveau national et niveau local, entre acteurs publics et acteurs associatifs, entre niveau de collectivités locales, entre élus et fonctionnaires, entre décideurs, hiérarchie intermédiaire et travailleurs sociaux...
- L'observation n'a de sens que si elle se concrétise dans l'action : en diffusant le plus largement possible les résultats de ses travaux, l'ODAS contribue à l'évolution des stratégies, des organisations, des outils, des pratiques...

Les missions de l'ODAS sont les suivantes :

- Promouvoir la connaissance, l'évaluation et l'analyse prospective de la politique d'action sociale des collectivités et institutions publiques,
- Accompagner les évolutions initiées par des collectivités territoriales (Départements, Villes...) dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique d'action sociale,
- Initier et diffuser le débat auprès des élus, des professionnels, des responsables institutionnels, des chercheurs,
- Contribuer à la professionnalisation des responsables d'action sociale des collectivités.

Pour mener à bien ses différentes missions, l'ODAS anime des commissions et des groupes de travail thématiques, réalise des enquêtes et études quantitatives et qualitatives, des recherche-actions, des investigations sur le terrain et tient régulièrement des colloques, des réunions d'information et des conférences de presse. Par ailleurs, l'ODAS organise, tous les deux ans, ses Rencontres Nationales qui permettent à l'ensemble des acteurs de l'Etat, des collectivités et des associations d'échanger sur les mutations sociétales et l'évolution de la réponse publique.

Cet observatoire regroupe la quasi-totalité des Départements, plusieurs dizaines de grandes Villes et moyennes Villes ainsi que la plupart des organismes de protection sociale.

L'ODAS s'est toujours attaché à promouvoir le rôle déterminant de l'action municipale pour revitaliser les solidarités naturelles, la citoyenneté et les liens entre habitants et pouvoirs publics. Récemment, les objectifs fixés devraient permettre de confirmer l'ODAS dans un rôle d'animation d'un réseau sur l'évolution de l'action municipale en matière de cohésion sociale et de vivre-ensemble.

Le montant de l'adhésion s'élève pour 2015 à 2480 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de l'Observatoire de l'Action Sociale.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve l'adhésion, les objectifs et les statuts de l'Observatoire de l'Action Sociale.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 39 (dans l'Ordre du Jour)**

Désigne Mme Françoise LE GOFF pour représenter la Ville d'Angers au sein de l'ODAS

Autorise M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer le mémoire d'adhésion et tout autre documents y afférents

Impute le montant de la cotisation pour 2015 correspondant à 2480 € au budget 2015 et suivants compte 6281 – Concours divers

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 40 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 40 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-588*

**SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique**

**Contrat Local de Santé - Contrat de financement avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**

*Rapporteur : Françoise LE GOFF,*

**EXPOSE**

Le 11 septembre 2013, la Ville d'Angers, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture ont signé un Contrat Local de Santé qui a été modifié par un avenant le 3 avril 2015. Celui-ci se décline par 11 fiches actions.

Le présent contrat de financement prévoit la participation de l'ARS à la prise en charge financière du temps de coordination et d'animation de 4 actions assuré par le coordinateur du Contrat local de santé rattaché à la direction Santé publique de la ville d'Angers. Ce cofinancement est à hauteur de 50% pour la Ville d'Angers et 50 % pour l'ARS.

Pour 2015, le financement de l'intervention du coordinateur sur les 4 actions s'établit comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
40 000 euros	20 000 euros

Ce contrat de financement prévoit une subvention de 20 000 euros de l'ARS pour l'année 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve le contrat de financement avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

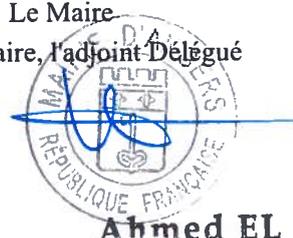
Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le contrat de financement de 20 000 euros avec l'ARS pour l'année 2015 dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Impute les recettes sur le budget 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 41 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 41 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-589*

**RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique**

**Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Catherine LEBLANC,*

**EXPOSE**

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

♦ Lycée Sainte Agnès Accueil d'élèves hollandais Du 17 au 22 novembre 2015 .....	150 €
♦ Lycée Chevrolier Accueil d'élèves norvégiens Du 02 au 09 novembre 2015 .....	150 €
♦ Lycée Saint Martin Accueil d'élèves allemands Du 12 au 20 novembre 2015 .....	150 €
♦ Institution Mongazon Accueil d'élèves espagnols Du 03 au 17 décembre 2015 .....	150 €
♦ Lycée Sainte Agnès Séjour en Suède du 09 au 16 décembre 2015 1 classe (28 élèves dont 1 boursier) .....	220 €
♦ Lycée Auguste et Jean Renoir Séjour à Vienne (Autriche) du 13 au 18 décembre 2015 2 classes (48 élèves dont 8 boursiers) .....	360 €
♦ Lycée Auguste et Jean Renoir Séjour en Angleterre du 09 au 16 octobre 2015 1 classe (29 élèves) .....	200 €
♦ Institution Mongazon Séjour à Valladolid (Espagne) du 17 novembre au 03 décembre 2015 1 classe (11 élèves) .....	200 €
 <b>TOTAL</b>	<hr/> <b>1 580 €</b>

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 41 (dans l'Ordre du Jour)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 1 580 €, détaillé comme suit :

- ♦ 350 € à l'Institution Mongazon
- ♦ 370 € au Lycée Sainte Agnès
- ♦ 150 € au Lycée Saint Martin
- ♦ 560 € au Lycée Auguste et Jean Renoir
- ♦ 150 € au Lycée Chevrollier

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué





CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 42 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-590*

**RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique**

**Partenariat entre les villes d'Angers et d'Austin - Mission économique du 10 au 15 novembre 2015 Compte rendu et protocole d'accord avec la Mairie d'Austin - Pour information.**

*Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM,*

**EXPOSE**

Dans le cadre du partenariat Angers- Austin, une délégation angevine s'est rendue à Austin – (Texas ; Etats-Unis), du 10 au 15 novembre 2015. La délégation, conduite par le Maire d'Angers, Président d'Angers Loire Métropole, rassemblait 20 personnes et était composée de représentants de la Ville et d'Angers Loire Métropole, de chefs d'entreprises, de représentants d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; et de structures de développement économique : ALDEV (Angers Loire Développement), la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie) de Maine et Loire, l'agence régionale des Pays de la Loire, Angers Technopole et We-Network. Chaque structure a pris en charge ses propres frais de déplacement et de séjour.

Le programme de visites et réunions a été délibérément orienté sur le développement de relations économiques, avec une dominante affichée dans le domaine du numérique et de l'électronique, et les échanges universitaires.

Visites de centres d'innovation de grandes entreprises (IBM, Dell) ; et d'incubateurs-accélérateurs de start-ups (Capital Factory, Tech Ranch) ont été des temps forts de ce déplacement.

Les échanges avec la Ville d'Austin et son maire, M. Steve Adler, ont permis la signature d'un protocole d'accord, contenant des actions ciblées. Parmi elles, trois sont de nature à être rapidement mises en œuvre :

- Le soutien par les deux villes d'un dispositif réciproque d'internationalisation de start-ups d'Angers et d'Austin
- Le portage par Angers d'une domiciliation pour des entreprises américaines, et réciproquement, le portage par Austin d'une domiciliation pour des entreprises françaises
- Le renforcement des échanges universitaires.

Pendant le séjour de la délégation d'Angers, la communauté digitale d'Austin a annoncé son intention de candidater à la labellisation de « Ville du French Tech Hub », réseau international de territoires à forte dimension numérique, volontaires pour l'accueil de start-ups des ville de la French Tech.

Ces premiers échanges seront poursuivis lors de la venue à Angers, le 7 décembre prochain, de M. Steve Adler, Maire d'Austin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE**

Donne acte de la présentation au Conseil Municipal du Protocole d'accord conclu avec la Ville d'Austin.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
  
**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 43 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-591*

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse**

**Label jeunesse engagée - Subventions - Attribution.**

*Rapporteur : Alexandre VILLALONGA,*

**EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers souhaite valoriser et encourager les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans pour des projets à dimension collective par le dispositif label Jeunesse Engagée.

Il est proposé d'attribuer des subventions afin de soutenir les 3 projets suivants sous réserve de réalisation :

- Le projet « Jules » d'Angèle Chataignier (18 ans) et de Jérémy Trichard (19 ans) de création d'un court métrage sur le thème du harcèlement et de la consommation de drogue dans les lycées. Il est proposé d'attribuer une subvention de 250 € correspondant à 8 % du budget ainsi que la mise à disposition gracieuse de matériel audiovisuel pour un montant valorisé de 631,20 €.
- Le projet de Mohammed MORO nom d'artiste « Duke Ovis » pour la création d'un événement culturel au J, Angers Connectée Jeunesse, le 21 décembre pour faire connaître la sortie de son 1<sup>er</sup> album 7 titres « The 99 vibes ». Il est proposé d'attribuer une subvention de 300 € correspondant à 37 % du budget.
- Le projet musical franco-italien de l'association A'Gienchina pour participer au tremplin musical « Senza Filo Music Contest » qui s'est déroulé à Pise du 24 au 29 novembre 2015. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € correspondant à 13% du budget

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue les subventions suivantes dans le cadre du dispositif Label Jeunesse Engagée :

- 250 € pour le projet « Jules » à Angèle Chataignier et Jérémy Trichard,
- 300 € pour le projet de Mohammed MORO,
- 350 € pour le projet de l'Association A'Gienchina

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document afférent à cette demande

Impute les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2015, après notification de la subvention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 44 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-592*

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique**

**Viabilité hivernale - Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

**EXPOSE**

Pour faire face aux phénomènes hivernaux (neige, verglas...), la Ville a mis en place un plan de viabilité hivernale en vue d'assurer la coordination des interventions de l'ensemble des services municipaux.

Dans ce cadre, et compte tenu de la nécessité de permettre la circulation des véhicules d'urgence et du personnel du centre hospitalier universitaire, la Ville accepte que les services municipaux chargés de la viabilité hivernale interviennent sur les voies principales de desserte situées dans l'enceinte du Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

Il y a donc lieu de passer une convention avec le CHU qui précise les modalités d'intervention de la Ville, jusqu'au 30 avril 2018, sachant que les prestations, destinées à maintenir la continuité du service public, en période hivernale, seront exécutées à titre gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve la convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) pour préciser les modalités de la viabilité hivernale qui sera assurée par la Ville sur les voies de desserte situées dans l'enceinte du C.H.U

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 45 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 45 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-593*

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine**

**Quartier Centre-Ville - Promenade du bout du monde - Installation d'un sanitaire - Convention avec l'association des Amis de l'Ecole des Hautes Etudes Saint Aubin**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

**EXPOSE**

Dans le cadre du réaménagement de la Promenade du Bout du Monde, la Ville implante un nouveau sanitaire à proximité du bâtiment du Foyer Saint Aubin. Pour réaliser cette installation, deux opérations sont nécessaires :

- Le dévoiement de la gouttière du bâtiment de la face « Promenade du Bout du Monde » sur la face « rue Donadieu de Puycharic » ;
- La fixation des montants verticaux, sur le bâtiment du Foyer Saint Aubin.

Il convient de passer une convention avec l'association des Amis de l'Ecole des Hautes Etudes Saint Aubin, permettant à la Ville d'intervenir sur le bâtiment du Foyer Saint Aubin et précisant la prise en charge des travaux et l'entretien du sanitaire par la Ville, ultérieurement à sa réalisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve la convention relative à l'installation du sanitaire avec l'association des Amis de l'Ecole des Hautes Etudes Saint Aubin.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, Adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 46 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 46 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-594*

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique**

**Quartier Monplaisir - Exonération des droits de voirie - Centre Commercial Place de l'Europe**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

**EXPOSE**

Le quartier Monplaisir a été retenu en décembre dernier par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) pour bénéficier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). A cet effet, la Ville d'Angers mène, aux côtés d'Angers Loire Métropole, et des différents partenaires, une réflexion portant sur un projet ambitieux visant à améliorer la vie des habitants, autour des trois piliers du Contrat de Ville : la cohésion sociale, le développement économique et le cadre de vie des habitants.

Ce projet de renouvellement urbain impactera fortement la centralité du quartier et notamment les commerces situés place de l'Europe.

En effet, ce programme amènera à une refonte totale du centre commercial. Celui-ci, diagnostiqué techniquement obsolète, sera démoli et un nouveau centre commercial sera reconstruit et positionné sur une centralité reconfigurée.

Le contexte actuel et les travaux engagés ayant des conséquences sur la dynamique commerciale, il convient d'exonérer des droits de voirie, l'ensemble des commerces du centre commercial pour l'année en cours, et jusqu'à sa démolition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Accorde à l'ensemble des commerces du centre commercial de la Place de l'Europe, l'exonération des droits de voirie pour l'année 2015 et suivantes et ce jusqu'à la démolition du centre commercial.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 47 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 47 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-595*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine  
communautaire**

**Réfection de la terrasse bois du Théâtre Le Quai - Autorisation de signer les marchés**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

**EXPOSE**

Suite au contentieux engagé dans le cadre de la garantie décennale, et en accord avec l'expert désigné par l'assurance de la Ville, il convient de procéder au remplacement de la protection d'étanchéité de la terrasse bois au théâtre le Quai.

Les travaux consistent en la réfection des 1 300 m<sup>2</sup> de platelage bois de la terrasse du dernier niveau et de l'accès au restaurant.

La consultation a été lancée le 4 septembre 2015.

Après négociation avec le candidat le mieux disant, l'offre proposée s'élève à 255 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015  
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

**DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer le marché avec l'entreprise Angevine Construction Bois pour un montant de 255 000 € HT, et tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à leur suppression,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 48 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,***  
***et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015***  
***Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 48 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-596*

**DEPLACEMENTS - Déplacements doux**

**Ecole à vélo - Association Angers Cyclisme - Convention de partenariat**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

**EXPOSE**

Initiée en 2003, l'école à vélo a pour objectifs de sensibiliser les enfants à la bicyclette comme mode de déplacement en ville, les rendre autonomes dans leur quartier, maîtriser l'utilisation de cet engin pour une plus grande sécurité et rassurer les parents quand leurs enfants pédalent en ville.

Cette opération est reconduite pour l'année scolaire 2015/2016, en partenariat avec l'association Angers-Cyclisme. 180 séances sont proposées et réparties entre 30 classes de différents établissements. Chaque classe bénéficie de 6 séances minimum dont une sortie en ville. Le coût de cette action est de 11 700 € TTC maximum.

A cet effet, la Ville d'Angers doit établir une convention de partenariat avec l'Association Angers-Cyclisme, pour un montant de 11 700 € maximum, incluant la mise à disposition de 30 vélos et casques, du matériel pédagogique et de deux éducateurs brevetés d'Etat, agréés par l'Inspection d'Académie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat avec l'association Angers-Cyclisme pour la mise à disposition par l'association, de vélos, casques et matériels pédagogiques et de 2 éducateurs moyennant un coût total de 11 700 € TTC ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal des exercices 2015 et suivants, chapitre 011, article 6188.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 49 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 49 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-597**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique**  
**Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation**

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE*,

**EXPOSE**

La Ville d'Angers souhaite pouvoir vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste des matériels est soumise ci-dessous à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Description	Quantité	Etat de Fonctionnement	Prix TTC minimal	Mise à prix TTC
Lot n°15544 – Imprimante HP Laserjet 1600	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°20309 – Imprimante HP LaserjetCP2025DN	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°20316 – Imprimante HP LaserjetCP2025DN	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°20319 – Imprimante HP LaserjetCP2025DN	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°15534 – Imprimante HP Laserjet 2605DN	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°13258 – Imprimante HP business inkjet 1200D	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°14167 – Imprimante HP Laserjet 1320	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°15550 – Imprimante HP Laserjet 1600	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°15532 – Imprimante HP Laserjet 2605DN	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°15540 – Imprimante HP Laserjet 1600	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°15552 – Imprimante HP Laserjet 1600	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°12554 – Imprimante HP Laserjet 20TN	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°14965 – Imprimante HP Laserjet P2015DN	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°20320 – Imprimante HP Laserjet P2055DN	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°17578 – Imprimante HP Laserjet P2015	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°14684 – Imprimante HP Officejet Pro K550	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°17846 – Imprimante HP Officejet Pro L7590	1	En l'état	30 €	30 e
Lot n°18491 – Imprimante HP Business inkjet 2800	1	En l'état	30 €	30 €
Lot n°8242100 – Photocopieur KONICA Minota Dialta Di1611	1	En l'état	30 €	30 €
Caisse informatiques écran tactile (piscines, à formater)	Lot de 2	En l'état	30 €	30 €
Coffre-fort avec clés et code (700kg)	1	En l'état	30 €	30 €
Photocopieur Noir et Blanc Océ 2090 – 2004 – Vit. Impression 90p/min	1	En l'état	500 €	1250 €
Photocopieur Noir et Blanc Océ 3165 – 2004 – Vit. Impression 90p/min	1	En l'état	200 €	500 €
Agrafeuse KM16	1	En l'état	200 €	500 €
Table lumineuse	1	En l'état	30 €	30 €

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 49 (dans l'Ordre du Jour)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve la liste des matériels mentionnée ci-dessus pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes sur le budget principal de l'exercice 2015 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 50 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,***  
***et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015***  
***Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 50 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-598*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Relations publiques**

**Révision des tarifs des salles municipales - Approbation**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

**EXPOSE**

La Ville propose à la location des salles municipales dont le détail est annexé à la présente délibération.

Les tarifs n'ayant pas été révisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il convient d'appliquer une nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ces prix sont applicables à toutes personnes physiques ou morales. Ils peuvent cependant, sur décision de l'autorité municipale, être modulés pour certaines manifestations d'intérêt général ou pour celles contribuant au rayonnement de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la décision du 7 octobre 2011 fixant les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve les tarifs annexés applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 51 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 51 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-599**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain**

**Quartier Doutre/ Saint Jacques - Opération Foulques Nerra Dumesnil (Ancien projet de Centre des Congrès) - Approbation du bilan de clôture - Quitus définitif - Clôture de l'opération - Résiliation de la concession - Avenant à la concession d'aménagement.**

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

**EXPOSE**

Par délibération du 27 septembre 2010, la Ville d'Angers a approuvé la création de l'Opération d'Aménagement Foulques Nerra-Dumesnil. Le 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la Concession d'Aménagement signée avec la SPL2A, en vue de la construction d'un Centre des Congrès, sur le terrain situé à proximité du Théâtre le Quai, objet même de l'opération d'aménagement.

Suite à l'abandon du projet de Centre des Congrès, la présente délibération porte sur l'approbation du bilan de clôture présenté par la SPL2A sous forme d'avenant à la concession d'aménagement et vise à donner quitus définitif à la SPL2A, à clore l'opération d'aménagement et résilier la concession.

La délibération du 29 septembre 2014, portant sur la pré-clôture de l'opération Foulques Nerra, approuvait également le dernier Compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC 2013) de l'opération faisant apparaître le montant total des dépenses et recettes à hauteur de 3 543 414 € HT.

En 2015, la SPL2A a porté à connaissance de la Collectivité le bilan de clôture de l'opération, approuvant le montant total des dépenses et des recettes s'élevant à 3 457 073,10 € HT et dont les postes s'établissent comme suit :

Dépenses

Acquisition et Frais annexes .....	0 € HT
Etudes .....	2 053 603,58 € HT
Frais divers .....	18 220,14 € HT
Honoraires .....	397 285,08 € HT
Travaux .....	0 € HT
Frais financiers .....	137 347,69 € HT
Rémunération de l'aménageur .....	850 616,61 € HT

Recettes :

Cessions de terrains .....	0 € HT
Produits financiers .....	1,01 € HT
Participation d'équilibre .....	3 457 072,09 € HT

L'ouvrage « Centre des Congrès » n'ayant pas été réalisé, la participation pour remise d'ouvrage initialement prévue est ici mentionnée en participation d'équilibre, celui-ci a déjà fait l'objet d'un versement par la Ville à la SPL2A sur l'exercice budgétaire 2015. Le foncier envisagé pour la construction du centre des congrès est inclu dans le périmètre de ZAC et de la concession Front de Maine. Il n'avait pas encore été acquis au titre de la concession Foulques Nerra, et n'apparaît donc pas dans le bilan de clôture.

Le bilan de clôture est présenté par la SPL2A sous forme d'avenant à la concession d'aménagement.

Les articles modifiés de l'avenant sont les suivants :

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

### N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

- L'article 1 vise à modifier partiellement l'article 15.3 détaillant les modalités de participation de la Collectivité au coût de l'opération, en actant le fait que l'ouvrage n'a pas été réalisé et que la participation se transforme donc en Participation d'équilibre à l'opération.
  - Ainsi en lieu et place de l'écriture initiale: « En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le montant prévisionnel de la participation du concédant est fixé à 64 639 102 €, TVA en sus au taux en vigueur, au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine du concédant ».
  - Il est proposé d'inscrire : « *En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la participation définitive de la Collectivité est fixée à 3 457 072,09 € HT, elle est affectée en totalité, Hors champs d'application de la TVA, au titre de la participation d'équilibre* ».
  
- L'article 2 vise à modifier partiellement l'article 17.1, paragraphe n°2, qui détaille le contenu des recettes attendues dans le cadre de l'opération d'aménagement.
  - Il est proposé d'ajouter au paragraphe initiale les termes suivant: « *En application de l'article L300-5 du code de l'urbanisme et en fonction du bilan de clôture, la collectivité publique co-contractante s'oblige à régler le montant de la participation fixé à 3 457 072,09 € HT ; la somme de 3 543 414 € HT ayant été versée au 28 février 2015, la SPL2A remboursera à la Ville d'Angers le trop perçu : 86 341, 91 €* »
  
- L'article 3 vise à modifier le paragraphe 23.3.1, qui résume le cas de résiliation pour autre cause que la liquidation judiciaire de l'aménageur :
  - En lieu et place de l'écriture initiale ci-après : « La collectivité devra à l'aménageur une indemnité égale ...% des sommes prévues à l'article 19.2, dont le concessionnaire se trouve privé du fait de la cessation anticipée du contrat, calculée sur la base des dépenses et des recettes attendues d'après le dernier bilan prévisionnel approuvé. Cette indemnité n'est pas dû dans le cas de résiliation pour faute énoncé à l'article 21.2».
  - Il est proposé d'inscrire : « *en cas de résiliation de la concession d'aménagement pour une autre cause que la liquidation judiciaire de l'aménageur, la collectivité ne devra aucune indemnité à l'aménageur* ».
  
- L'article 4 : vise à répondre à l'article 23 de la concession d'aménagement et expose les dispositions juridiques et financières sur l'expiration de la concession qui est résiliée au 30 novembre 2015 pour clôturer l'opération Foulques Nerra-Dumesnil :  
Ainsi il est détaillé :
  - le montant des dépenses de l'opération 3 457 073,10 €,
  - le montant des recettes de l'opération 3 457 073,10 €, dont 3 457 072, 09 € de participation de la Collectivité dont le versement a été effectué à hauteur de 3 543 414 € à la SPL2A.
  - le trop perçu de 86 341, 91 € devra être remboursé par la SPL2A à la ville d'Angers après approbation du présent avenant.
  
- L'article 5 : les articles non cités ne sont pas modifiés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

### DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de l'opération Foulques Nerra-Dumesnil

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant et tous documents s'y rapportant

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**N° 51 (dans l'Ordre du Jour)**

Approuve le bilan de clôture de l'opération

Donne quitus définitif à la SPL2A de sa gestion et de ses missions exercées au titre de la concession d'aménagement.

Résilie la concession d'aménagement de l'opération Foulques Nerra-Dumesnil

Autorise la Ville d'Angers à percevoir le trop perçu par la SPL2A, versé par la Ville d'Angers, d'un montant de 86 341, 91 € sur le budget 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 52 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,*  
*et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015*  
*Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 52 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-600*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Quartier Ney / Chalouère (Besnardière) - 11 et 13 Boulevard Carnot - Lot n°5 du règlement de copropriété - Renonciation à l'exercice du droit de préemption.**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR,*

**EXPOSE**

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi dite « ALUR »), en modifiant l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31/12/1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation, a créé un nouveau droit de préemption au profit de la commune, qui consiste en la possibilité pour celle-ci de préempter des ventes de lots de copropriété, pour maintien dans les lieux des locataires, en cas de vente lot par lot d'un immeuble appartenant à un seul propriétaire et consécutive à la division initiale ou à la subdivision de tout ou partie de l'immeuble en lots. La purge de ce droit de préemption nouveau ne s'active que si le locataire n'a pas exercé au préalable son propre droit de préemption défini par la loi du 31 décembre 1975.

Or, ce droit de préemption n'est pas régi par le Code de l'Urbanisme et ne peut donc faire l'objet d'une délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, car celui-ci dispose en son 15° que seuls sont délégués « les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ».

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de décider de la non-préemption concernant un dossier notifié le 27 octobre 2015, relatif à la vente par la SCI CARNOT LE SCAON au profit de Monsieur et Madame DESCAMPS, d'un appartement représentant le lot n°5 du règlement de copropriété d'un immeuble situé à Angers, 11 et 13 Boulevard Carnot, édifié sur les parcelles cadastrées section BP n°129, 518 et 520 d'une superficie totale de 415 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est de 130 000 € pour 80,76 m<sup>2</sup> de surface habitable.

Le locataire en place n'a pas donné suite à l'offre de vente qui lui fût notifiée au titre de l'article 10 de la loi du 31 décembre 1975.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation, en son article 10 modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),  
Vu le courrier portant purge du droit de préemption notifié le 27 octobre 2015 par Me LAROCHE, notaire à Angers, des conditions de vente du lot n°5 du bien édifié sur les parcelles cadastrées section BP n°129, 518 et 520,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Renonce à son droit de préemption au titre de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 concernant la vente d'un appartement de 80,76 m<sup>2</sup> représentant le lot n°5 du règlement de copropriété d'un immeuble situé aux 11 et 13 Boulevard Carnot, édifié sur les parcelles cadastrées section BP n°129, 518 et 520, au prix de 130 000 €, notifiée le 27 octobre 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Ahmed EL BAHRI**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 53 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,*  
*et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015*  
*Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 53 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-601*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Quartier Saint Jacques/Nazareth - 5 Rue Dacier - Acquisition d'une parcelle auprès de Visa Immobilier**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR,*

**EXPOSE**

La société Visa Immobilier est propriétaire d'une parcelle, à usage de voirie, située 5 rue Dacier et cadastrée section HO numéro 546 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser la situation foncière de cette parcelle à usage de voirie, et après négociation avec le propriétaire, un accord est intervenu pour l'acquisition de cette parcelle par la Ville d'Angers.

Considérant que cet accord est intervenu au prix de 1 € (UN EURO) et que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville d'Angers,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers d'acquérir cette parcelle afin de l'intégrer à la voirie communale,

Considérant que cette parcelle sera classée dans le domaine public de la Ville d'Angers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la promesse unilatérale de vente signée par Monsieur Jacky FORTIER, associé de la société Visa Immobilier, en date du 23 octobre 2015,

Considérant que l'avis de France Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 75 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Approuve l'acquisition au prix de 1 € (UN EURO) et aux conditions indiquées dans la promesse unilatérale de vente, de la parcelle ci-dessus dénommée appartenant à la société Visa Immobilier, ainsi que la prise en charge des frais d'acte notarié par la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cet achat,

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 21, article 2112, fonction 822 « terrain de voirie ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 54 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 54 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-602*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols**

**Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR,*

**EXPOSE**

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9<sup>ème</sup> campagne de ravalement a été engagée le 1<sup>er</sup> février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 15 413 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,  
Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,  
Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 15 413 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 54 (dans l'Ordre du Jour)**

Impute la dépense, qui s'élève à 15 413 €, au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**ANNED EL BAHKI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 55 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-603*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement**  
**Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions**

*Rapporteur : Daniel DIMICOLI,*

**EXPOSE**

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 27 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'examen des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 27 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'examen des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

<b>Nom des bénéficiaires</b>	<b>Adresse du bien subventionné</b>	<b>montant de la subvention</b>
Madame PORCHER Elodie et Monsieur ALBERT Philippe	ANGERS, Néo, rue du Général Lizé, lot n°M20	3 500 €

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 55 (dans l'Ordre du Jour)**

Madame HAUHOUOT Christelle et Monsieur PITON Pierre-Louis	ANGERS, Lotissement Le Vercors II, allée du Vercors, lot n°16-5	3 500 €
Madame GHAZI Marine et Monsieur BUISSON Baptiste	ANGERS, Le Clos Luther King, 1 rue Martin Luther King, lot n°C	2 000 €
Madame TANGUY THIBAULT Céline et Monsieur TANGUY Yves	ANGERS, Néo, rue du Général Lizé, lot n° M10	3 500 €
Madame DECLERCK Elise et Monsieur DUBREUIL Yoann	ANGERS, Les Hauts de Saint Aubin, rue du Général Lizé, lot n°15	2 350 €
Madame PLEUVEN Dominique	ANGERS, Adelaïde Square, rue Joubert, lot n°A311	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 850 €</b>

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, au chapitre 204, article 204 2 2.

Précise qu'à ce jour, le nombre de dossiers instruits sur l'exercice 2015 est de 55 pour un montant total de 134 950 €.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 56 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-604*

**PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes**

**Interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat - Convention**

*Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE,*

**EXPOSE**

L'expérimentation de l'interopérabilité (*capacité des matériels de communication à fonctionner ensemble et à partager des informations*) des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales, conduite depuis septembre 2013 dans quatre communes, a globalement répondu aux besoins fonctionnels exprimés par les polices municipales.

Les conclusions des expérimentations soulignent un renforcement du sentiment de sécurité et une amélioration de :

- La circulation de l'information entre les forces, notamment l'alerte,
- La réactivité face à l'évènement,
- La coordination des actions des policiers municipaux avec les forces de sécurité de l'Etat,
- La légitimité de l'action des policiers municipaux.

Par circulaire du 14 avril 2015, le Ministre de l'intérieur a décidé de proposer aux maires qui le souhaitent la généralisation du dispositif.

L'interopérabilité des moyens radios est avant tout un outil permettant une sécurisation complémentaire des équipes de Police Municipale d'Angers sur le terrain et permettra de renforcer le lien pour l'équipe de nuit qui ne bénéficie pas dans les créneaux horaires 20h00 – 4h00 du relais d'opérateurs au niveau du Centre Opérationnel de la Police Municipale. Les nombreuses manifestations culturelles, sportives ou de mécontentements font aussi l'objet de services communs et nécessitent une meilleure information et une possibilité d'alerte mieux structurée. Les personnels équipés de ces terminaux pourront ainsi communiquer avec les forces de sécurité via le réseau INPT (Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions) ou RUBIS (Réseau Unifié Basé sur l'Intégration des Services) du Ministère de l'Intérieur.

L'acquisition des terminaux de radiocommunication sera à la charge de la Ville d'Angers qui s'acquittera d'un droit annuel par poste pour l'utilisation et la maintenance du réseau INPT. Le montant s'élève à 4446 euros TTC, la redevance annuelle par poste à 500 euros TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 novembre 2015

**DELIBERE**

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué de procéder à l'acquisition des terminaux pour un montant total de 4 446 euros TTC et à signer la convention avec le Ministère de l'Intérieur qui reprend la redevance annuelle, le détail du service fourni et la configuration des terminaux par le service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 56 (dans l'Ordre du Jour)**

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 57 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-605*

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat**  
**Soleils d'Hiver 2015 - Animations de Noël dans les quartiers - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Gilles GROUSSARD,*

**EXPOSE**

Soleils d'Hiver est inscrit comme un temps fort de l'année dans la vie angevine. Ce dispositif vient soutenir l'attractivité notamment commerciale du centre-ville et des centres commerciaux des quartiers. Pour renforcer cette dynamique, la Ville souhaite conforter les initiatives locales des associations de commerçants pour la mise en décor et les animations menées lors de Soleils d'hiver.

Les opérations pour lesquelles un soutien financier est demandé sont les suivantes :

- L'Association des commerçants de la Madeleine propose une matinée festive le 12 décembre (tour en calèche, photos avec le Père Noël, tirage au sort, dégustation de produits...),
- L'Association des commerçants et professionnels du boulevard Saint Michel propose le 19 décembre en matinée, une déambulation du Père Noël avec un stand de photos, une mise en décor des commerces et le sapin de Noël,
- L'Association du Marché Bio Molière propose un marché de Noël avec des dégustations et une animation musicale,
- L'Association des commerçants de l'Arboretum propose une animation du 20 au 24 décembre avec la sonorisation du centre commercial, la mise en décor des commerces et une tombola,
- L'Association du centre commercial Mollières Angers Bouchemaine propose des places de cinéma à gagner, une sonorisation du centre commercial et la mise en décor des commerces.

Ce soutien vient en complément de l'accompagnement que la Ville apporte aux associations en termes de logistique, de relais de communication ou de programmation de la présence du Père Noël.

Ainsi pour 2015, les associations suivantes ont bénéficié d'un accompagnement de la Ville :

- L'Association de commerçants de la Roseraie l'Esplanade,
- L'Association des commerçants de la place Jean Vilar,
- L'Association des habitants de Monplaisir,
- L'Association des commerçants de la place des Justices,
- L'Association des commerçants de la rue Bressigny,
- L'Association des commerçants de la rue Saint-Julien,
- La Maison de quartier du Lac de Maine,
- Le Centre Jacques Tati.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue pour un montant de 5 500,00 €, dans le cadre de Soleils d'Hiver 2015, les subventions suivantes :

- Association des commerçants de la Madeleine..... 2 500 €
- Association des commerçants et professionnels du boulevard Saint Michel ..... 500 €
- Association du Marché Bio Molière ..... 1 000 €

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**N° 57 (dans l'Ordre du Jour)**

- Association des commerçants de l'Arboretum ..... 500 €
- Association du Centre Commercial Mollières Angers Bouchemaine..... 1 000 €

Impute les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2015 et suivants au chapitre 65, article 6574/90.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 58 (dans l'Ordre du Jour)**

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE**



**D'ANGERS**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

---

***Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.  
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)  
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON  
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 58 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-606*

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat**

**Animations commerciales - Association de commerçants Les Vitrines d'Angers - Attribution d'une subvention.**

*Rapporteur : Gilles GROUSSARD,*

**EXPOSE**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Association de Commerçants « Les Vitrines d'Angers » approuvée par le Conseil municipal du 29 mars 2010, la Ville soutient des initiatives en faveur de la dynamique commerciale menées par cette association, inscrites dans un programme d'actions.

Les Vitrines d'Angers proposent d'offrir un nouveau service de confort d'achat pour les clients, sur certains temps forts du commerce de centre-ville : Soleils d'Hiver, soldes... .

Les Vitrines d'Angers proposent de mettre à disposition des clients, un service de portage de paquets à la sortie des commerces du centre-ville, avec deux chariots bagages type grand hôtel. Dans cette perspective, l'association souhaite acquérir ces chariots et sollicite une subvention pour cet investissement.

La Ville est favorable au développement des services et de l'animation commerciale du centre-ville. Cette acquisition contribuera à améliorer le confort d'achat de la clientèle. A ce titre, elle propose d'attribuer une subvention de 3 600,00 € à l'association « Les Vitrines d'Angers ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 novembre 2015

**DELIBERE**

Attribue à l'Association « Les Vitrines d'Angers » une subvention de 3 600,00 € pour la mise en œuvre de ce nouveau service de confort d'achat.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 6574/90.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Ahmed EL BAHRI**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015  
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 novembre 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 novembre 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (départ au dossier n°1 et retour au dossier n°50), M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Alain AUGELLE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (à partir du dossier n°1 et jusqu'au dossier n°50)

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Claudette DAGUIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 59 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-607*

**Pacte Républicain - Sécurité et Laïcité**

*Rapporteur : Christophe BECHU,*

**EXPOSE**

Dans le combat engagé contre l'organisation terroriste qui menace notre pays, nos valeurs et notre liberté, le Conseil Municipal d'Angers soutient les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence. S'il appartient à l'Etat de garantir l'ordre public, d'assurer la protection et la sécurité des Français, le Conseil Municipal d'Angers entend jouer pleinement son rôle d'acteur de proximité et de terrain.

Au travers de l'ensemble des politiques publiques municipales et particulièrement dans le domaine de l'éducation, de la solidarité, de la culture et de la vie associative, le Conseil Municipal entend également renforcer le vivre-ensemble.

Mais la ville d'Angers souhaite aussi réaffirmer qu'elle prendra toute sa part dans la mise en œuvre opérationnelle sur son territoire des dispositifs décidés par l'Etat.

Pour ce faire, le Conseil Municipal d'Angers propose de s'appuyer sur les 2 piliers que sont la sécurité et la laïcité, qui sont au cœur de notre Pacte Républicain.

Dans le domaine de la sécurité, le Conseil Municipal s'engage à :

- Renforcer l'action de coordination de la police municipale avec la Police et la Gendarmerie nationales et poursuivre le travail des équipes de nuit engagé depuis janvier 2015,
- Poursuivre le déploiement de la vidéo protection,
- Œuvrer dans le suivi des phénomènes de radicalisation, au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) où se regroupent les acteurs représentants de l'Etat, de la justice, des bailleurs sociaux, de la vie associative, de l'éducation et de tous les élus de proximité pour transmettre la réalité de ce qui se passe sur le terrain,
- Demander aux services de l'Etat à être informé de la présence d'individus présentant une forte présomption de dangerosité et être associé au suivi indispensable des foyers de radicalisation et d'endoctrinement.

Dans le domaine de la laïcité qui repose sur la séparation entre les religions et l'État et qui doit demeurer au premier rang des valeurs républicaines inscrites dans notre constitution, le Conseil Municipal s'engage à :

- Rédiger une charte de la laïcité s'adressant tout autant aux agents qu'aux usagers du service public pour leur rappeler le sens, le contenu et la portée du principe de laïcité.
- Engager avec la direction générale un cycle de formation et d'accompagnement des agents de la collectivité sur la laïcité.
- Conditionner l'octroi de subventions et la mise à disposition des salles à la signature de cette charte. Revoir la rédaction des conventions de mise à disposition des équipements avec les associations.
- Intégrer une clause d'engagement sur la laïcité dans chacune des conventions d'objectifs et de moyens de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et les textes qui y sont rattachés,  
Vu la Loi du 9 décembre 1905,  
Vu la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**  
**N° 59 (dans l'Ordre du Jour)**

Vu la Loi du 11 octobre 2010,  
Vu la Circulaire du 13 avril 2007 et la charte de la laïcité dans les services publics,

**DELIBERE**

Approuve la mise en œuvre de ce Pacte Républicain à l'échelle de la ville d'Angers et les engagements concernant la Sécurité et la Laïcité.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 3, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Ahmed EL BAHRI**

